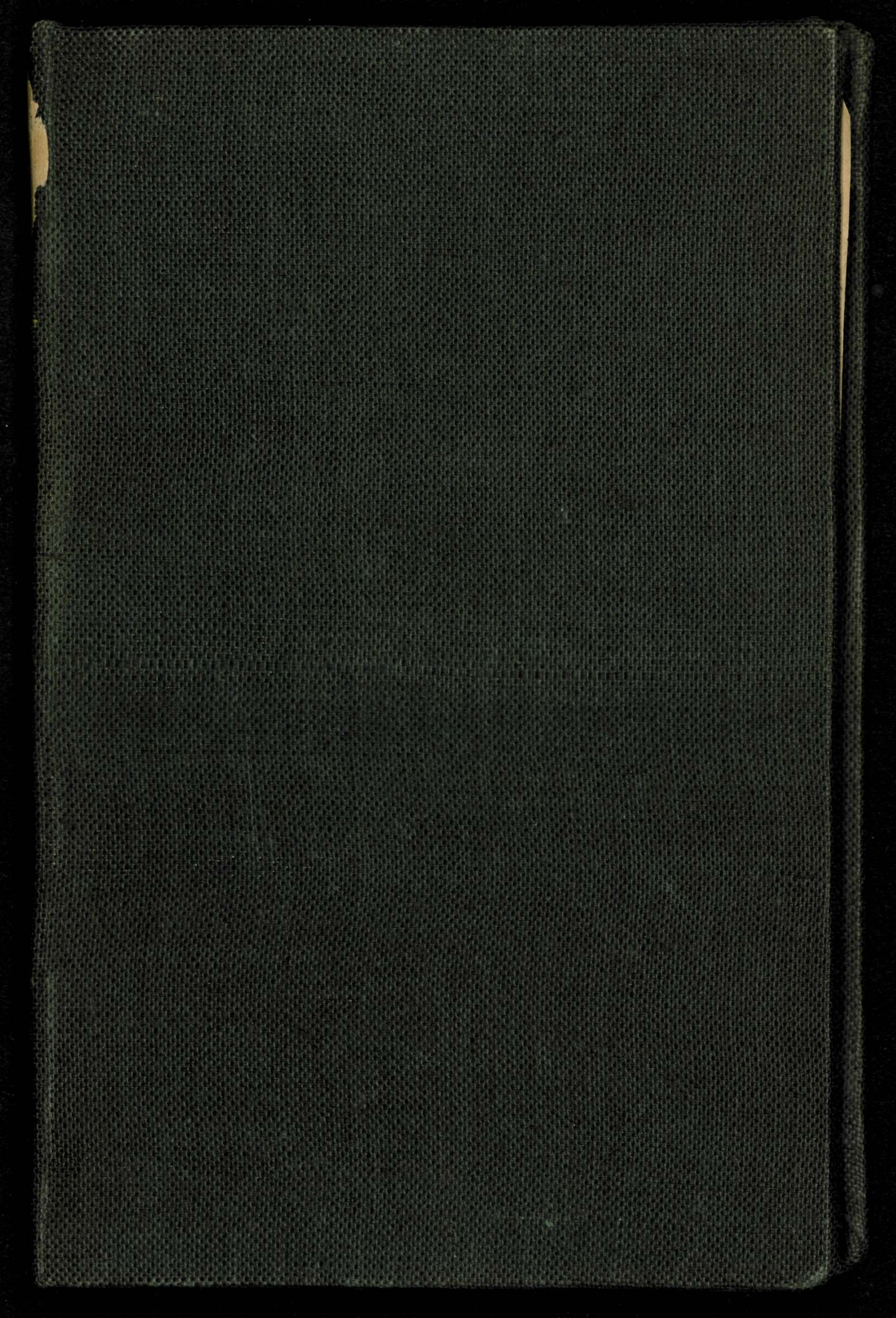
L. FORQUERAY

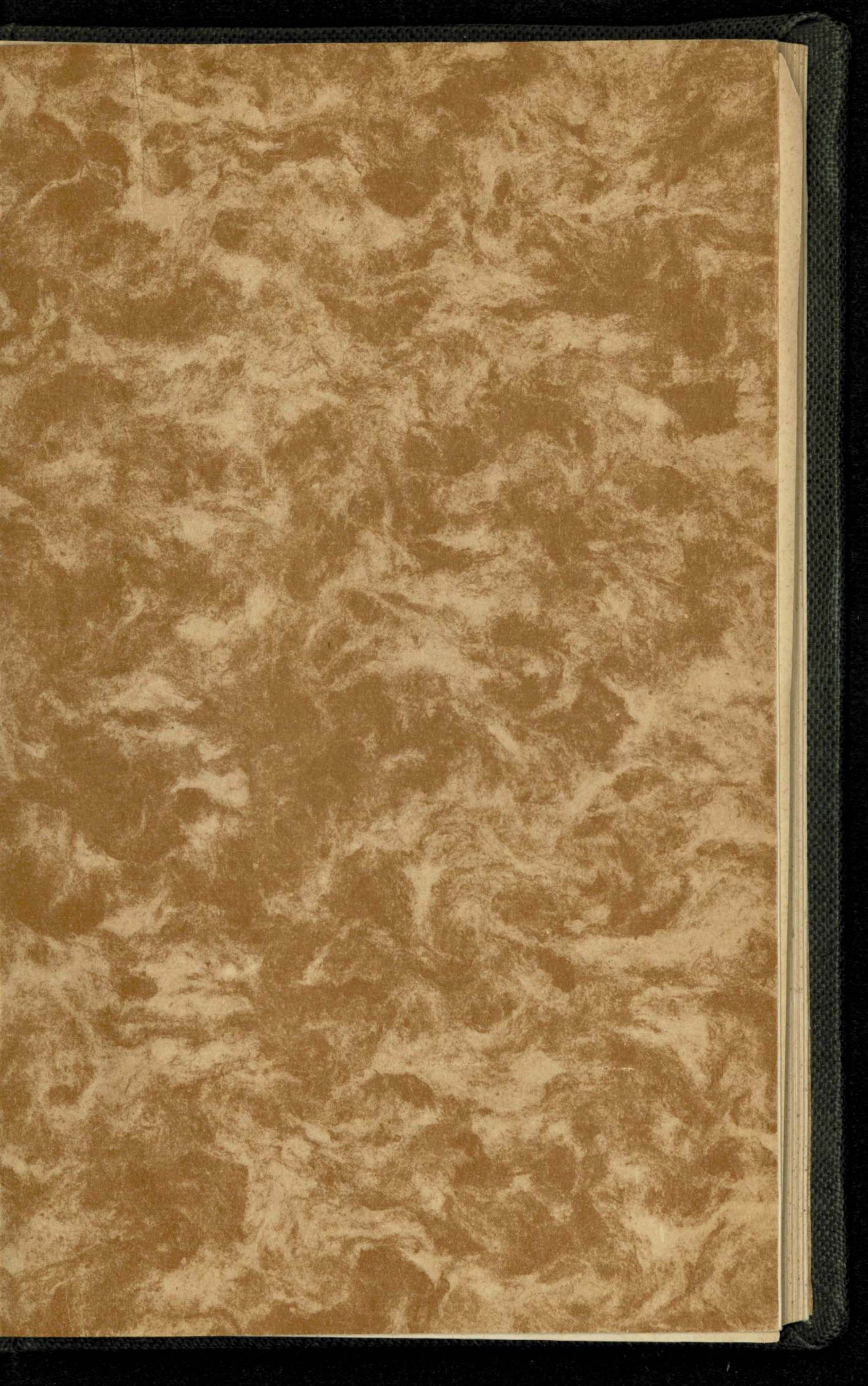
LES

FORQUERAY









R. WEBER 1968

MUSICIENS D'AUTREFOIS

Les Forqueray

ET

LEURS DESCENDANTS





PARIS
L. FOURNIER, ÉDITEUR MILITAIRE
264, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 264

1911



L. FORQUERAY

—

les Forqueray

MUSICIENS D'AUTREFOIS

LES FORQUERAY

ET

LEURS DESCENDANTS

MUSICIENS D'AUTREFOIS

Les Forqueray

ET

LEURS DESCENDANTS



PARIS
L. FOURNIER, ÉDITEUR MILITAIRE
264, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 264

1911

A Madame LUDOVIC FORQUERAY

Née DU MIRAL DE TONY

Je vous dédie, ma chère enfant, cette petite étude sur les Forqueray, d'abord, comme un témoignage de la grande affection que je vous porte, et ensuite en reconnaissance de l'intérêt que vous avez pris à faire revivre dans le présent les Forqueray du XVIIe *et du* XVIIIe *siècle.*

Je me suis inspiré, pour écrire ces quelques pages, de l'intérêt que vous avez témoigné à l'histoire des ancêtres de votre mari, comme s'ils eussent été les vôtres. Vous avez suivi, jour par jour, les recherches qu'il a faite pour découvrir, dans les grimoires des archives, la trace des événements et des circonstances de la vie des deux artistes célèbres dont il porte le nom.

Enfin, avec une patience inlassable, et une sorte de piété filiale, vous avez retrouvé à Londres et fait reproduire le portrait de celui qui enchantait par ses talents d'exécutant et de compositeur les salons de la Cour de Louis XIV et du Régent.

Tout ce que j'ai écrit sur les Forqueray est exact, il n'y a

pas un détail qui ne soit appuyé d'un document authentique puisé aux sources les plus sûres.

En outre, cette étude me fournit l'occasion de rectifier quelques inexactitudes contenues dans deux travaux concernant les Forqueray et parus récemment (1),

Votre affectionné père,

Louis FORQUERAY.

Malpeyre, 25 décembre 1910.

---

(1) Revista musicale italiana, par Prod'homme, paru à Turin en 1903, tome X, fascicule 4e. — Bulletin de la Société internationale de musique (décembre 1908 et janvier 1909) : Deux violistes célèbres, par le vicomte L. de la Laurencie.

LES FORQUERAY

CHAPITRE I

Le *Mercure Galant*, dans son numéro d'avril 1682, après avoir parlé du *Persée* de Lulli, s'exprime en ces termes sur un jeune musicien du nom de Forqueray Antoine :

« Cette matière me fait souvenir d'un petit prodige qui surprend tous ceux qui le connaissent. Le fils de M. Forcray ayant eu l'honneur, dès l'âge de cinq ans, de jouer devant le roy (1) de la basse de violon, sa Majesté en fut si contente, qu'Elle ordonna qu'on lui fit apprendre à jouer de la basse de viole. C'est un instrument très difficile. Cependant il a si bien profité des leçons qu'il a reçues, qu'à présent qu'il est âgé de sept à huit ans, il trouve peu de personnes qui le puissent égaler. Toutes es fois qu'il s'est présenté au dîné du roy, depuis quelque temps, il a joué pendant le repas avec beaucoup d'applaudissement de Leurs Majestés. Rien n'est plus extraordinaire dans un âge si peu avancé ; et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que son père est le seul qui luy ait servi de maître, quoiqu'il ne joue pas de la viole, et qu'il sache seulement la musique » (2).

---

(1) Louis XIV.

(2) Cette assertion est erronée, car, comme on le verra par la suite, le père du jeune Antoine était lui-même professeur de viole à Paris.

Un article nécrologique anonyme de 1745 consacré au même Forqueray s'exprime ainsi :

« Antoine Forqueray, né à Paris, le mois de septembre 1672, épousa en 1694 (1) Henriette-Angélique Houssu. Les heureuses dispositions qu'il montra pour la musique et pour les instruments dès le plus bas âge déterminèrent son père à luy montrer à joüer de la basse de viole. Le jeune Forqueray y réussit si promptement et si bien que dès l'âge de cinq ans, il eut l'honneur d'être présenté à Louis XIV et de joüer seul devant luy ; le roy surpris et flatté de l'entendre le fit rester à la cour pendant cinq à six ans de suitte. S. M. non seulement ordonna qu'on cultivât avec soin ses talents, elle eut encore la bonté de recommander son éducation, et le jeune Forqueray fit à la cour les mêmes exercices que les pages. A l'âge de sept ans (2), il fut pourvu d'une charge de musicien ordinaire de la chambre du roy. Cependant il faisait de si singuliers progrès sur la basse de viole que Louis XIV l'écoutait tous les jours avec un nouveau plaisir, qu'il faisait souvent partager à la cour et même aux ambassadeurs étrangers qu'il invitait à venir entendre le jeune Forqueray dans son appartement.

« Bientôt M. Forqueray ne laissa plus rien à désirer sur la basse de viole, ayant eu le bonheur de réunir à la beauté et à la force de l'archet, au brillant et à la légèreté de la main gauche, à une imagination vive et féconde ce fond de conoissance et de principes d'harmonie qui firent marcher de pair l'exécution et la composition. Environ 300 pièces de viole qui nous restent de luy sont une preuve de la beauté de son génie ; tous les caractères en sont nobles et variés, on y rencontre partout de ces tours

---

(1) Date erronée, le mariage eut lieu en 1697.

(2) Ce n'est pas à sept ans, mais à dix-sept.

heureux, de ces riches modulations que les principes de l'harmonie fournissent, mais dont le goût seul peut faire le choix. C'est par là que les pièces de viole de M. Forqueray ont été et seront toujours admirées par les plus habiles musiciens. Il possédait surtout un talent particulier pour préluder sur-le-champ (1). La viole, entre ses mains, devenait un orgue qui faisait distinctement entendre les parties les plus difficiles à concilier sur un instrument à cordes (2).

« Il eut l'honneur d'avoir pour écoliers M. le duc de Bourgogne, M. le Régent, M. le duc d'Orléans (3), M. l'électeur de Bavière (4), et tout ce que la cour et la ville avaient de plus distingué.

« M. le Régent se plaisait beaucoup à l'entendre et le faisait souvent joüer devant luy. Ce grand prince digne apprétiateur des talents honorait de sa bienveillance M. Forqueray; il l'annoblit en le décorant du cordon de Saint-Michel et luy avait promis de luy assurer une pension ; la mort de ce prince priva M. Forqueray de cette récompense flatteuse, mais M. le Régent luy avait précédemment donné des marques essentielles de ses bontés par un présent de cent mille francs qu'il a offert à M. Forqueray pour réparer la perte qu'il avait faite sur les billets de banque. La munificence de ce prince et le goût si connu qu'il avait pour les beaux talents suffiraient seuls pour faire l'éloge de l'artiste dont nous parlons.

---

(1) Ce talent spécial est signalé par Hubert Le Blanc qui rapporte que Forqueray excellait dans le prélude. *Défense de la basse de viole 1740,* p. 59.

(2) Le même Hubert Le Blanc dans le même ouvrage, pp. 58-59.

(3) Il s'agit de Louis d'Orléans, fils du régent, et de Mlle de Blois (1703-1752).

(4) Maximilien II.

« M. F..., voulant mettre un intervalle entre la vie et la mort dans un âge où il pouvait encore jouir de la gloire d'être le premier dans son art, se retira à Mantes en 1727... Il a conservé dans sa retraite ce caractère d'honneur, de probité qui luy avait personnellement attiré l'estime de tous les honnêtes gens, et c'est là que, soutenu par les principes de la religion, il a tranquillement attendu sa dernière heure.

« Il est mort le 28 juin 1745, laissant une veufve et deux enfants. La perte de cet habile artiste semblait irréparable quand le public a retrouvé dans son fils ces mêmes talents supérieurs, qui le placent au premier rang que son père avait si dignement et si justement occupé. » (1)

Qu'était ce musicien si précoce dont le *Mercure Galant*, en 1682, et la notice biographique ci-dessus de 1745 célèbrent en termes si élogieux le double talent de compositeur et d'exécutant ? D'où venait-il ? Quelle fut son origine et que furent ses descendants ? C'est ce que nous nous proposons de faire connaître dans cet opuscule, en nous basant d'une part sur les documents authentiques de l'époque existant aux Archives de la ville de Paris, à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque de l'Arsenal, et d'autre part sur les renseignements que fournissent les papiers conservés par la famille Forqueray.

---

(1) Manuscrit non signé du XVIII[e] siècle, conservé dans la famille Forqueray.

CHAPITRE II

L'origine des Forqueray
Le premier Forqueray (1548)

Parmi les personnages composant la suite amenée d'Ecosse, en 1548, par Marie Stuart, quand elle vint en France pour épouser le dauphin François, depuis François II, roi de France, il existait un Forqueray (1). Qu'était-il ? Quelle était sa situation parmi le nombreux personnel qui accompagna la future reine de France ? Le duc de Luynes qui, dans ses mémoires, cite Forqueray comme faisant partie de la suite de l'infortunée reine, ne nous renseigne ni sur ses titres ni sur ses fonctions.

Le premier Forqueray venu ainsi en France semble avoir habité Andrezel, dans les environs de Melun, où son fils Maurice devint propriétaire.

---

(1) Il existe encore des Forqueray à Glascow.

CHAPITRE III

Maurice Forqueray

Ce Maurice, né vers 1570, est le fils de l'écossais Forqueray ci-dessus. Les archives d'Andrezel ne relatent pas sa naissance; mais celles de la ville de Melun nous le font connaître par un terrier de la seigneurie d'Andrezel où Maurice compte comme censitaire (1) en 1601, alors qu'il était procureur en la cour du Parlement de Paris.

Maurice Forqueray eut un fils sur lequel nous ne possédons aucun renseignement.

Ce dernier eut lui-même un fils qui naquit à Paris vers 1635 et fut le premier musicien connu de ce nom.

J.-B. de la Borde dans l'*Essai sur la musique ancienne et moderne* (2) dit : « qu'il fut un habile professeur pour la viole, et qu'il donna des leçons à son fils ».

Nous savons par une déclaration conservée aux Archives nationales (3) que nous reproduisons plus loin, qu'il fut « ordinaire de la Musique de la Chambre et de la Chapelle du Roy ».

---

(1) Voici un extrait de ce terrier relevé aux archives de la ville de Melun : « 1601. Déclaration passée au terrier de la seigneurie d'Andrezel, Censitaires... Maître Maurice Forqueray, procureur en la cour du Parlement de Paris ». Andrezel est une petite commune située à 6 kilomètres de Chaumes-en-Brie.

(2) J.-B. de La Borde. *Essai sur la musique ancienne et moderne*. Paris, 1780, t. III, p. 509.

(3) Arch. Nat., cote 0^{1}-675^{3} .

Un mémoire manuscrit de la Bibliothèque nationale (1) nous apprend que, en 1697, il habitait rue Bourtibourg, et qu'il s'interposa entre son fils Antoine et sa belle-fille Angélique Houssu, dans leurs discussions de ménage.

Le *Livre commode des Adresses de Paris* (2) le cite comme un violiste distingué.

---

(1) Manuscrit dans lequel M. Prod'homme a puisé les renseignements relatifs au procès de Antoine Forqueray contre sa femme.

(2) *Livre Commode des Adresses de Paris*, 1692.

CHAPITRE IV

Les Forqueray de Chaumes

Les descendants du Forqueray venu d'Ecosse formèrent deux branches qui eurent des genres d'existence différents.

Pendant que l'une se fixait à Paris, comme nous l'avons vu par Maurice qui y était procureur au Parlement, l'autre s'établissait à Chaumes-en-Brie, où un Gilles Forqueray vint se marier, en 1635, avec une fille du pays, la demoiselle Berville, qui y était née en 1613.

Quel était le degré de parenté entre Maurice et Gilles ? Rien ne nous l'apprend. Ils sont évidemment issus du même auteur, car un descendant de ce Gilles, nommé Michel, est désigné dans le contrat de mariage d'une arrière-petite-fille de Maurice, comme cousin de la future.

Nous ne suivrons pas cette branche des Forqueray de Chaumes (1), notre but étant de faire l'histoire des Forqueray de Paris. Cependant deux descendants de Gilles devinrent organistes à Paris, et avant de reprendre notre étude sur les descendants de Maurice, nous ferons sommairement la biographie de ces deux artistes, Michel et Nicolas Gilles, qui furent, l'un et l'autre, des exécutants remarquables.

Un auteur français, d'Aquin, en 1752, et un auteur allemand, Marpürg, en 1754, ont apprécié leur talent.

---

(1) L'un d'eux, Jean Forqueray, fut maire de la ville de Chaumes. Archives de Chaumes, C. 358, liasse 1744 à 1750.

D'Aquin, dans « le Siècle Littéraire de Louis XV », s'exprime ainsi en parlant de l'un de ces deux organistes : « M. Forqueray, organiste de Saint-Séverin, conserve encore le beau toucher et les grâces qui lui ont attiré tant d'applaudissements dans sa jeunesse » (1).

A l'époque où d'Aquin écrivait ces lignes, Forqueray était âgé de soixante et onze ans, il s'agit de Michel.

Plus loin, citant l'autre organiste qu'il dénomme Forqueray le jeune, et qui est Nicolas Gilles, il en fait le plus grand éloge (2).

L'auteur allemand Marpurg dans ses Beyträge, parlant des organistes de Paris, dit des Forqueray : « Herr Forqueray der ältere, organist zu Saint-Séverin... Herr Forqueray der jüngere, ein vetter des vorigen, organist zu Saint-Merry, ein geschichter Nachfolger des geschichten Dandrieu, den man insgemein den deutschen organisten zu nennen pflegte » (3).

---

(1) D'Aquin. *Siècle littéraire de Louis XV*, 1752. Paris, t. I, p. 120.

(2) D'Aquin. *Siècle littéraire de Louis XV*, 1752. Paris, t. I, p. 200.

(3) Marpürg. *Beyträge*, 1754. Berlin, vol. 1, p. 458. Traduction : « Forqueray l'aîné organiste de Saint-Séverin... Forqueray le jeune, cousin du précédent, organiste de Saint-Merry, l'habile successeur de l'habile Dandrieu qu'on appelait communément l'organiste allemand ».

CHAPITRE V

Michel Forqueray

De ces deux organistes, l'aîné est Michel, petit-fils de Gilles et fils de Nicolas, né à Chaumes le 15 février 1681.

En 1715, à l'âge de trente-quatre ans, il était organiste de deux paroisses de Paris : Saint-Martin et Saint-Séverin (1).

Nous voyons par un arrêt du Parlement du 30 mai 1750 qu'il était encore organiste de Saint - Séverin à cette époque, et son testament, du 1er décembre 1756, nous fait connaître qu'il était également organiste de Saint-Martin-des-Champs (2).

Aux termes de ce testament, Michel exprime le désir « Quand Dieu aurait disposé de lui qu'on le fasse enterrer au pied de la montée de l'orgue de Saint-Séverin sa paroisse... », il demandait « que l'on prit douze enfants trouvés pour assister à son enterrement, que l'on fasse une annuelle à commencer au lendemain de son décès, et que ce soit fait au prieuré royal de Saint-Martin-des-Champs ».

Il mourut le 30 mai 1757, à Montfort-l'Amaury, à l'âge de soixante-seize ans.

---

(1) Il est qualifié tel dans l'acte de baptême d'un de ses neveux, le 18 mars 1715.

(2) Ce testament a été déposé en l'étude de Me Frémyn, notaire à Paris, le 11 juin 1757. L'original existe dans l'étude de Me Mouchet, successeur de Me Frémyn. Il figure au registre des insinuations des archives de la Seine, vol. 32, n° 240.

Son désir d'être enterré « au pied de la montée de l'orgue de Saint-Séverin » ne fut pas exaucé ; il fut inhumé dans l'église de Montfort-l'Amaury, ainsi que le constate son acte de décès (1).

Sa femme était décédée sans lui laisser d'enfants, ses neveux se partagèrent la fortune qu'il laissa et qui était importante pour l'époque. L'inventaire qui en fut fait, le 11 juin 1757, nous révèle qu'il avait beaucoup de bijoux, dont quelques-uns d'une grande valeur, un capital de 60,000 livres et en outre 7,000 livres de rente.

(1) Extrait de l'acte de décès de Michel Forqueray : « L'an 1757, le 31 mai, a été inhumé dans l'église de cette ville Michel Forqueray, organiste de Saint-Séverin et de Saint-Martin-des-Champs, décédé hier, âgé de soixante-seize ans. Au convoi ont assisté Nicolas-Gilles Forqueray, son neveu, organiste de Saint-Merry, messieurs... »

CHAPITRE VI

Nicolas Gilles

Le second des Forqueray, organistes à Paris, est Nicolas Gilles, fils de Gilles, deuxième du nom, né à Chaumes-en-Brie, le 15 février 1703. Il était le neveu de Michel, l'organiste dont nous venons de parler.

Il épousa vers 1730 Elisabeth Nicolle Séjan, dont le père était musicien.

Les Séjan, neveux et arrière-neveux de Nicolas Gilles, furent organistes à Paris et comptent parmi les artistes connus.

Nicolas Gilles vint à Paris vers 1720. En 1723, à l'âge de vingt ans, il était déjà organiste (1).

M. Th. Lhuillier dit qu'à vingt-cinq ans, Nicolas Gilles « se recommandait par son talent » (2).

En 1727, il est organiste de Saint-Laurent (3). En 1750, dans l'arrêt du Parlement auquel nous avons fait allusion

---

(1) C'est dans l'acte de décès de son père, mort à Chaumes, le 20 mai 1723, qu'il est qualifié organiste à Paris. C'est sans doute à Mgr de Breteuil, évêque de Rennes, abbé commandataire de l'abbaye de Chaumes, maître de la chapelle et musique de Louis XV, qu'il devait cette situation à l'âge de vingt ans.

(2) M. Th. Lhuillier, président de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, a publié, en 1869, des « Notes sur quelques musiciens célèbres de la Brie ».

(3) Il est qualifié ainsi dans les actes de mariage de ses deux nièces et dans une supplique adressée à M. de Marville. Bibl. de l'Arsenal, C. 11472, f° 154.

plus haut (1) il est qualifié organiste de Saint-Merry (2), enfin, le registre des délibérations du conseil de fabrique de l'église des Saints-Innocents nous apprend qu'il fut nommé organiste de cette église le 4 octobre 1731 (3), la place étant devenue vacante par le décès de M. Houssu (4).

Il a donc été organiste de trois paroisses : Saint-Laurent, Saint-Merry et les Saints-Innocents.

Nicolas Gilles, écrit M. Lhuillier, « affaibli par des principes austères, accablé par la fatigue et la maladie, était venu chercher un repos salutaire dans son village natal, lorsqu'il y mourut le 22 octobre 1761 » (5).

Nicolas Gilles que M. Th. Lhuillier nous représente comme un homme pieux, aux pratiques austères, a dû être bien scandalisé par la conduite d'une de ses cousines Victoire Forqueray à laquelle « il donna, de concert avec son oncle Michel, sans en prévoir le danger, des principes de musique. »

Ces leçons réussirent fort mal à Victoire, et lui donnèrent moins le goût de la musique religieuse que celui de la musique profane, car, au grand scandale de ses cousins, elle voulut entrer à l'Opéra, sous le nom de Mlle de la Mirandière. Sur la prière de la famille, le roi intervint et Victoire fut enfermée à la Bastille (6).

---

(1) Voir plus haut, p. 12.

(2) Registre des délibérations du conseil de fabrique de la paroisse Saint-Merry. Bibl. des arch., LL-849 et 851, et délibération du 15 juin 1760.

(3) Bibl. des arch., LL-760, p. 142.

(4) Voir plus loin Antoine Houssu, note p. 29.

(5) Th. Lhuillier, cité plus haut. La délibération du conseil de fabrique de Saint-Merry, du 15 juin 1760, fait allusion à la maladie de Nicolas-Gilles.

(6) Arch. de la Bastille. Bibl. de l'Arsenal, manuscrit 10242, n° 254, f°s 16 à 21. Mlle Victoire Forqueray, 6 novembre 1753.

Nicolas Gilles avait fait le 24 novembre 1759 son testament qui commence ainsi :

« Je demande à Dieu miséricorde de mes péchés et le supplie de placer mon âme dans son Saint Paradis aussitôt qu'elle sera séparée de mon corps, par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie, mère de mon Sauveur Jésus-Christ, de mes bons patrons et de tous les Saints et Saintes de la Cour céleste... (1) »

Il laissa une fortune plus importante encore que celle de son oncle Michel dont, du reste, il fut l'un des héritiers. Cette fortune échut à ses nièces. Il donna à « Nicolas Séjan, son filleul, neveu de son épouse, son petit claveçin et un claveçin fait par Belloc ».

Les deux Forqueray ne sont pas les seuls ni les plus illustres musiciens originaires de Chaumes-en-Brie. Les Couperin qui, de 1650 à 1789, se sont illustrés comme organistes, clavecinistes et compositeurs de musique, sont également originaires de Chaumes. Il en est de même des Séjan, dont le talent d'organiste était remarquable (2).

Chaumes possédait une abbaye de fondation royale dont l'abbé commandataire était, comme nous l'avons dit, Mgr de Breteuil, évêque de Rennes, prieur de Rueil, qui devint, en 1700, Maître de la Chapelle du Roi.

C'est aux Couperin, aux Forqueray, aux Séjan que ce petit village de Chaumes, bien déchu aujourd'hui, doit

---

(1) Ce testament olographe fut déposé, avec un codicile du 12 juillet 1760, chez Me Mareschal, notaire à Paris, étude de Me Fontana, actuellement notaire, 10, rue Royale.

(2) Un Louis Séjan, petit neveu de Nicolas-Gilles Forqueray, fut organiste à Saint-Sulpice et aux Invalides. Il obtint au concours la place d'organiste de la Chapelle du Roi, dont il fut le dernier titulaire, la Chapelle ayant été supprimée en 1830.

une illustration particulière, et c'est sans doute à cette abbaye et aux encouragements donnés à leurs instincts naturels pour la musique, par celui qui devint Maître de la Chapelle du Roi, que ces musiciens doivent le développement de leur talent, la célébrité qu'ils acquirent et les charges fort recherchées qu'ils occupèrent comme clavecinistes à la cour et comme organistes dans plusieurs églises de Paris (1).

(1) Plusieurs Couperin furent clavecinistes à la cour : Louis Couperin fut organiste de Saint-Gervais, 1650 ; François Couperin, sieur de Crouilly, son frère, lui succéda ; François (2e du nom) eut la même charge en 1696, en 1701, il obtint la charge de claveciniste de la chambre du roi ; Armand-Louis eut la même fonction à Saint-Gervais, il fut organiste de la Sainte-Chapelle du palais, et l'un des quatre organistes de Notre-Dame ; enfin, Marguerite-Antoinette, fille de François (2e du nom), claveciniste distinguée, succéda à la cour, à son père, et obtint, en 1730, le brevet d'ordinaire de la Musique de sa Majesté.

Il existe plusieurs recueils de musique des Couperin, notamment de François (2e du nom), surnommé le grand Couperin.

CHAPITRE VII

Antoine Forqueray

Après cette digression peut-être un peu longue, mais que nous avons crue nécessaire pour faire connaître les deux organistes Michel et Nicolas Gilles, de la famille des Forqueray de Chaumes, nous reviendrons aux Forqueray de Paris, en reprenant leur histoire au fils du premier du nom qui fit partie de la Musique de la Chambre et de la Chapelle du Roi en qualité de violiste.

Antoine, né à Paris en 1672, fut un des plus illustres musiciens du XVIII[e] siècle.

Nous avons vu au début de cette étude dans l'extrait du *Mercure Galant* de 1682, et dans l'article nécrologique de 1745, quelle fut la précocité de son génie musical. Il fut dans toute la force du terme un enfant prodige comme se plaisait à l'appeler Louis XIV, et les articles que nous avons cités s'accordent sur ce point avec d'autres auteurs, et notamment J.-B. de la Borde dans *Essai sur la musique ancienne et moderne* (1), qui s'exprime ainsi :

---

(1) J.-B. de la Borde. L'*Essai sur la musique ancienne et moderne*, ouvrage en 4 volumes, conservés à la Bibl. nationale, que publia de la Borde en 1780, est l'œuvre la plus complète et la plus documentée qui ait été écrite à cette époque sur les musiciens. Tous les auteurs qui, après lui, ont traité de cette matière, se sont inspirés de l'Essai sur la musique ancienne et moderne. Citer J.-B. de la Borde, c'est citer l'autorité la plus compétente en ce qui concerne l'étude de la musique et des musiciens du XVIII[e] siècle.

« Forqueray (Antoine). Il y a plusieurs célèbres musiciens de ce nom. Celui dont il s'agit dans cet article était né à Paris, en 1671. Son père habile violiste lui donna des leçons dès sa plus tendre enfance, et il en profita à un tel point qu'à l'âge de cinq ans il joua souvent devant Louis XIV qui l'appelait son petit prodige.

« A vingt ans, le jeune Forqueray était le plus habile joueur de viole de son temps. Il eut aussi le talent de la composition et fit des pièces aussi mélodieuses qu'harmonieuses. Ses talents et la douceur de son caractère (1) le firent recevoir dans les meilleures compagnies où il procurait, toutes les fois qu'on le désirait, le plaisir de l'entendre.

« M. le duc d'Orléans, régent, le choisit pour son maître et l'honora toujours de ses bontés. Forqueray mourut à Mantes le 28 juin 1745 et laissa un fils (2). »

Elevé de la même façon que les pages à la cour de Louis XIV, Antoine Forqueray fut pourvu à l'âge de dix-sept ans d'une charge de musicien ordinaire de la Chambre du Roi.

Le brevet est du 31 décembre 1689, en voici le texte :

« Aujourd'hui dernier décembre 1689, le roy estant à Versailles, ayant une connaissance particulière de l'expérience et capacité que Antoine Forqueray s'est acquise en la musique et à jouer de la violle, S. M. l'a retenu et retient en l'estat et charge de joueur de basse de violle de

---

(1) Nous verrons plus loin que ce n'est ni à l'égard de sa femme, ni à l'égard de son fils, qu'Antoine Forqueray témoigna de cette aménité que vante J.-B. de la Borde. Il est vrai de dire que l'auteur de l'*Essai sur la musique ancienne et moderne* ne parle de Forqueray Antoine que comme homme du monde et comme musicien.

(2) *Essai sur la musique ancienne et moderne*. J.-B. de la Borde. Paris 1780, t. III, p. 509.

la Musique de sa Chambre, pour led. Forqueray exercer lad. charge, en jouir et user aux honneurs, gages et autres avantages y appartenans et ce tant qu'il plaira à S. M... (1).»

Antoine Forqueray acquit une réputation considérable, et nombreux furent les écrivains qui non seulement en France, mais encore en Italie, en Allemagne et en Hollande apprécièrent son talent.

Un contemporain de de la Borde, d'Aquin de Château-lyon, passant en revue, dans son *Siècle de Louis XV*, les principaux musiciens de son temps, écrit au sujet d'Antoine : (2)

« On peut dire que personne n'a surpassé Marais (3) : un seul l'a égalé, c'est le fameux Forqueray. Il n'a point été l'écolier de Marais comme le bruit en a couru, il n'a jamais eu de maître que son génie.

« En effet, que son père aurait-il pu lui apprendre? C'était un homme médiocre (4).

« Forqueray parut dans le monde au moment où les Italiens excitèrent en France une émulation étonnante. Il tenta de faire sur la viole tout ce qu'ils faisaient sur leur violon et il vint à bout de son entreprise. Les cordes singulières et les traits les plus frappants des bons auteurs d'Italie lui étaient tellement familiers que dans toutes ses

---

(1) Archives nationales, O^1,33, f° 406.

(2) D'Aquin. *Siècle littéraire de Louis XV, ou Lettres sur les hommes illustres.* Paris 1752, t. I, pp. 122 et 144.

(3) Marin Marais, violiste, compositeur, né et mort à Paris (1656-1728), admis en 1685 dans la Musique de la Chambre de Louis XIV, fut surtout célèbre par son habileté sur la viole. Son fils Roland lui succéda comme violiste de la Musique de la Chambre du Roi.

(4) C'est l'opinion de d'Aquin et cependant le père d'Antoine appartenait à la Musique de la Chambre du Roi. Société internationale de musique. Bulletins de décembre 1908, p. 1269, L. de la Laurencie.

pièces on trouve un certain sel qui n'assaisonne point celles de Marais, même les plus travaillées. Celui-ci s'en tenait aux grâces naturelles, Forqueray en avait de plus recherchées, mais son art ne gâtait jamais la belle matière. »

La viole était un instrument à six cordes dont la forme rappelle celle du violon avec des dimensions beaucoup plus considérables. La viole fut très en vogue au moyen âge et jusqu'au commencement du XVIIe siècle.

Il y avait le pardessus, le dessus, la taille et la basse de viole, cette dernière était aussi appelée la viole de Gambe.

C'est Marin Marais, ou Antoine Forqueray, on ne sait au juste lequel, qui ajouta une septième corde à la viole.

Les formes de la viole avaient commencé à se modifier en Italie dans la première moitié du XVIe siècle et ce fut la viole qui donna naissance au violon.

Les Italiens introduisirent cet instrument en France au commencement du XVIIIe siècle ainsi que le violoncelle qui devait remplacer la basse de viole.

La rivalité entre les partisans de la viole et la basse de viole d'un côté, les partisans du violon et du violoncelle de l'autre, commença vers 1720. Les deux Forqueray, Antoine et Jean-Baptiste Antoine, furent, pour ainsi dire, les derniers violistes.

L'abbé Hubert Le Blanc, dans un opuscule paru en 1740, retrace dans un style un peu burlesque la « lutte » entre les violistes et les violonistes. Nous ne suivrons pas dans ses détails cette longue discussion dans laquelle il dit que Forqueray est le dernier défenseur de la basse de viole, qui compte sur lui pour triompher du violon. C'est un sujet tout spécial qui ne trouve pas sa place ici. Nous nous bornerons à citer un des nombreux passages de cet opuscule dans lesquels M. Le Blanc fait l'éloge d'Antoine comme violiste.

« On était forcé de tomber d'accord que jamais homme au monde n'avait joué d'un aussi grand goût, aussi pur, aussi correct, les sonates, que Forqueray le père... Rien n'équivaut dans le monde à deux basses de viole en parallèle entre les mains du père Marais accompagné de M. de Saint-Félix et de Forqueray le père exécutant ses sonates, accompagné de M. de Bellemont (1). »

Marais et Forqueray étaient les deux violistes les plus célèbres de cette époque, leur talent était égal, les auteurs partagent leurs éloges entre ces deux musiciens.

Voici un logogriphe sur les deux illustres virtuoses, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal :

Un lieu de légume rempli
Indique une viole insigne
Son émule est très dégourdi
Par fort et roy je le désigne. (2)

L'Etat de France de 1727 désigne Antoine comme le plus habile des vingt-six symphonistes de la Chapelle Musique du Roy (3).

Le *Mercure de France*, de 1738, déclare que Marais a laissé à Forqueray l'honneur « de goûter le bon de la musique italienne... il voulut faire sur la viole tout ce qu'ils (les Italiens) faisaient sur le violon et il y est parvenu ».

Plus loin, le même journal ajoute : « Forqueray s'est

---

(1) *Défense de la basse de viole contre les entreprises du violon et les prétentions du violoncelle*, par Hubert Le Blanc, docteur en droit. Paris, MDCCXL, pp. 5, 25, 26, 40, 103 et 104. Forqueray le père est Antoine, dénommé ainsi pour le distinguer de son fils Jean-Baptiste Antoine, musicien déjà réputé pendant la vie de son père.

(2) Bibliothèque de l'Arsenal, man. 3138, f° 98, 1736.

(3) *Etat de France*, 1727, p. 186, art. II.

distingué par une plus grande exécution que Marais, et par la singularité de son beau génie... Si l'on a quelque chose à lui reprocher, c'est d'avoir rendu ses pièces si difficiles qu'il n'y a que lui et son fils qui puissent les exécuter avec grâce (1) ».

Les auteurs étrangers qui firent l'éloge d'Antoine, sont le hollandais Nemeïtz et l'allemand Marpürg.

Nemeïtz lui consacre ces lignes : « Fourcroix ; la basse de viole est son fort, s'il ne surpasse pas Marais, il lui est égal, pour le moins (2) ».

Marpürg s'exprime ainsi : « Fortcroix und Marais waren gute violagambisten. Der erste hatte viel Fertigkeit, der andere aber viel Nettigkeit und annehmlichkeit in der Ausführung (3) ».

Pour en terminer sur les éloges que, de toutes parts, on faisait du talent d'Antoine sur la basse de viole, nous citerons ce fait que rapporte le vicomte de La Laurencie. En 1727, Antoine Forqueray, dans un voyage qu'il fit à Rennes, se fit entendre dans un concert à Nantes. Ce fut un véritable événement qui donna lieu à un échange de correspondance, et dont s'émurent le trésorier des Etats de Bretagne et les Echevins de Nantes (4).

Antoine eut d'illustres élèves. Nous citerons en premier

---

(1) *Mercure de France*, juin 1738, pp. 1733, 1734, 1735, 1736.

(2) Nemeïtz. *Séjour à Paris* : « les principaux compositeurs qui vivent à Paris », à Leyde, 1727, p. 353.

(3) Marpürg. *Histor. Krit. Beyträge*, I, p. 288. Cfr Albert-Quantz. *Leben und Wirken des Flotisten*. J.-F. Quantz. Berlin, 1877, page 15. Traduction : « Fortcroix et Marais étaient de bons « artistes sur la viole de gambe. Le premier avait beaucoup « d'habileté, et le second beaucoup de précision et de charme « dans l'exécution ». L'ouvrage de Marpürg, réédité par Quantz en 1877, avait paru à Berlin en 1754.

(4) L. de La Laurencie. *Académie de musique et le concert de Nantes*, 1727, pp. 40 et 41.

lieu le Régent. Ce prince l'affectionnait tout particulièrement. Nous avons vu ci-dessus (page 5) qu'il l'anoblit, le décora du cordon de Saint-Michel, lui fit cadeau de sa basse de viole comme un souvenir personnel, et qu'à la suite de pertes subies dans la banque de Law il l'indemnisa par un don de 100,000 francs.

Les autres princes auxquels Antoine donna des leçons furent le duc de Bourgogne, le duc d'Orléans Louis, fils du régent, l'électeur de Bavière Maximilien II.

Antoine était l'hôte assidu de l'électeur Maximilien au cours des fréquents séjours que ce prince faisait au château de Compiègne.

Il était, enfin, recherché par tout ce que la cour et la ville comptaient de plus distingué.

Si Antoine fut célèbre comme exécutant, il ne s'illustra pas moins dans la composition.

Ses œuvres durent être nombreuses (l'article nécrologique reproduit ci-dessus nous apprend qu'il laissa plus de 300 pièces de viole), malheureusement, quelques-unes seulement sont parvenues jusqu'à nous.

Son fils Jean-Baptiste Antoine publia, entre 1745 et 1750, un volume qui contient 35 pièces de viole, parmi lesquelles 32 avaient été composées par son père et 3 par lui-même.

Un exemplaire de ce recueil est conservé à la Bibliothèque Nationale (1), nous donnerons la nomenclature des pièces au cours de l'étude que nous faisons plus loin de son fils Jean-Baptiste.

A ces 32 pièces de viole, il convient d'en ajouter 4 qui figurent dans un autre recueil conservé aussi à la Bibliothèque Nationale (2), et qui est intitulé :

---

(1) Bibliothèque Nationale, cote V, m. 7, 6295.

(2) Bibliothèque Nationale, cote V, m. 7, 6296.

« Recueil de pièces de viole avec la basse tirées des meilleurs autheurs Forcray, Marais le père, Roland Marais et autres. »

Les pièces de Antoine contenues dans ce recueil sont : l'Allemande, p. 52. — La Girouette, p. 54. — La Muzette, p. 74. — Le Bransle, p. 110.

Enfin, il existe encore à la Bibliothèque Nationale un autre manuscrit (1) contenant un menuet par Antoine.

Ces recueils de pièces de viole sont loin de donner une idée de la production complète des œuvres d'Antoine Forqueray, et nous sommes loin des 300 que mentionne l'article nécrologique précité.

Leur perte est sans doute la cause à laquelle il faut attribuer l'oubli dans lequel est tombé le nom de ce compositeur célèbre au même titre que Rameau et Marais, dont la réputation s'est conservée jusqu'à nous, en raison de ce que leurs œuvres, transmises en meilleures mains, ont été conservées. Pour les musicographes du XIXe et du XXe siècle (2), les œuvres de Forqueray valent celles des deux compositeurs que nous venons de nommer ; mais les pièces qui en restent sont trop peu nombreuses pour avoir pu faire parvenir jusqu'à notre époque la célébrité de leur auteur et le faire connaître du public de nos jours.

---

(1) Bibli. Nat. M. cote 3555. *Recueil pour violons et hautbois* qui se jouent ordinairement à tous les bals chez le roy, recueilli et mis en ordre par Philidor l'aîné (1712). Un menuet de Forqueray se trouve à la page 90 de ce manuscrit.

(2) M. L. de La Laurencie dans le *Bulletin international de musique*, décembre 1908 et janvier 1909. M. J. Prod'homme dans la *Revista musicale,* Turin, 1903, t. X, fascicule 4e. J.-F. Quantz, Berlin, 1877. *Hist. Kret. Beyträge*, I, p. 258. L'Huillier : *Notes sur quelques musiciens célèbres,* 1869 et d'autres.

Leur valeur était hautement appréciée par les contemporains. Nous avons vu plus haut que d'Aquin (1) trouvait les pièces de viole de Forqueray supérieures à celles de Marais en ce qu'elles ont « un certain sel et un certain piquant qu'on ne trouve point dans celles de Marais, même les plus travaillées. »

D'après Hubert Le Blanc, Forqueray surpasse Marais dans ses sonates. Le Mercure de France de 1738 vante la singularité du beau génie de Forqueray dans ses pièces si difficiles que lui seul et son fils peuvent les exécuter. Litner dans son Quellen Lexikon signale un recueil de pièces de viole par Forqueray (2).

Enfin, de la Borde vante le talent de composition de Forqueray qui fit des pièces aussi mélodieuses qu'harmonieuses (3). Tous les auteurs contemporains d'Antoine firent de son talent un éloge qu'aucun d'eux ne fit des autres musiciens de ce temps.

En 1730, il sollicita du roi des lettres de vétérance ; il songeait à la retraite, et voulait laisser à son fils sa charge d'ordinaire de la Musique de la Chambre et de la Chapelle. Ces lettres lui furent refusées parce qu'il était encore titulaire de ses fonctions (4). Il ne les obtint que plus tard, et il figure en qualité de « vétéran de la chapelle-musique » sur l'état de 1736 (5).

---

(1) D'Aquin. *Siècle littéraire de Louis XV ou Lettres sur les hommes illustres*, Paris, 1752, pp. 142 à 144.

(2) Litner. *Quellen Lexikon*, IV, p. 33, bibliothèques de Berlin, de Bruxelles et du Conservatoire de Paris, où figure ce recueil dont voici le titre : « Pièces de viole composées par M. Forqueray le père, avec basse de viole continue. »

(3) De la Borde. *Essai sur la musique ancienne et moderne*, Paris, 1780, t. III, p. 509.

(4) Arch. de la Seine, 0'3 77. Depèches, 1730 : « Lettre de M. de Maurepas au contrôleur général des finances, du 28 janvier 1730.

(5) Etat de France, 1736. V. I, p. 102.

C'est vers cette époque, à l'âge de soixante ans environ, qu'il se retira à Mantes, emportant dans cette retraite volontaire où il se réfugia le souvenir d'une existence pleine de gloire et de triomphes. Aucune des satisfactions d'amour-propre, auxquelles il était si sensible, ne lui avait été refusée : célébrité dans son art, admiration du public, amitiés des plus grands seigneurs, faveurs du grand roi à la cour duquel il occupait une situation unique dès sa plus tendre enfance, affection toute particulière du régent, qui lui en donna de nombreux et flatteurs témoignages, intérêt que lui témoigna Louis XV en lui conférant, en outre de ses fonctions d'ordinaire de la musique, une autre charge à la chambre en 1733, en remplacement de M. de Bury (1).

(1) Arch. Nat. 0' 77, f° 343. C'est la charge dont hérita son fils en 1742. Comme ces charges se vendaient à des prix souvent très élevés, c'était un moyen pour le roi d'accorder à ses favoris des faveurs pécuniaires qui ne coûtaient rien à ses finances. C'est ainsi que, à la sollicitation de Mme de Pompadour, Louis XV agit à l'égard de Voltaire, auquel il donna, pour qu'il puisse la vendre, une charge de gentilhomme de la Chambre, en lui laissant le droit de la vendre et d'en conserver, après la vente, le titre, les fonctions et les prérogatives.

CHAPITRE VIII

Maintenant que nous avons suffisamment fait connaître le musicien, si inconnu du public de nos jours, alors qu'il était compté par ses contemporains parmi les plus illustres, nous allons le suivre dans sa vie intime, et dire ce qu'il fut comme époux et comme père.

Ce côté de sa vie n'est sans doute pas tout à sa louange, et il mérita certainement moins d'éloges dans sa conduite à l'égard de sa femme et de son fils qu'il ne s'en attira par ses compositions musicales et par sa virtuosité d'exécutant.

Mais si on veut bien penser à ce que fut la vie publique d'Antoine, comparée à celle que lui imposaient, dans le privé, un mariage modeste et des charges de famille, peut-être lui trouvera-t-on quelqu'excuse : Son enfance à la cour de Louis XIV, les succès qu'il y remporta dès l'âge le plus tendre, l'amitié que lui témoigna le régent, la vanité d'avoir été anobli par ce prince, les fréquentations qu'il avait au Palais Royal et les goûts qu'il dut prendre dans cette société dépravée, l'accueil enthousiaste que lui ménageait le public (comme dans le concert de Rennes par exemple), les égards flatteurs qu'avait pour lui « tout ce que la cour et la ville comptaient de distingué », tout cela était bien fait pour développer en lui des sentiments d'un orgueil exagéré, et lui faire trouver indigne d'un personnage de son importance l'existence modeste que lui créait sôn mariage. Aussi, sa

conduite vis-à-vis de sa femme, dont le caractère et les goûts différaient absolument des siens, peut, en quelque sorte, non pas s'excuser, mais s'expliquer.

En ce qui concerne les traitements qu'il fit subir à son fils, on doit les attribuer à la jalousie que lui inspirait le talent de Jean Baptiste, dont la réputation lui portait ombrage et menaçait son renom de premier violiste de son temps. Nous reviendrons sur ce sujet au cours de la biographie de Jean-Baptiste Antoine.

Antoine, avant son mariage, demeurait rue Bourtibourg, chez son père, violiste de la Chambre et Chapelle du Roi.

Les fréquentations habituelles de ce dernier étaient, sans doute, les gens de même profession, musiciens comme lui. Antoine y rencontra Mlle Henriette-Angélique Houssu, fille d'Antoine Houssu, organiste de Saint-Jean-en-Grève, et de Charlotte de Marsolet (1).

Henriette-Angélique avait seize ans en 1696, Antoine en avait vingt-cinq. Ils se marièrent le 7 février 1697.

Mais l'union ne dura pas longtemps dans le ménage. Ils eurent une fille, Charlotte-Elisabeth, qui fut baptisée le 4 novembre 1697. Peu de temps après ils se séparèrent,

---

(1) Archives de la Seine (état civil). Nous avons vu, p. 15, qu'un Houssu, décédé le 4 octobre 1731, était organiste de l'église des Saints-Innocents, où il eut pour successeur Nicolas-Gilles Forqueray. De 1682 à 1711, il y eut plusieurs Houssu organistes dans différentes églises de Paris. Antoine Houssu, organiste de Saint-Leu en 1683 (acte de baptême de Charlotte Houssu, en l'église Saint-Sauveur), était organiste de Saint-Jean-en-Grève en 1696. Des Houssu furent organistes en l'église des Saints-Innocents depuis Henry Houssu (1682), oncle et parrain d'Henriette-Angélique, jusqu'à Charles Houssu qui y fut remplacé par Nicolas-Gilles Forqueray. Registres des délibérations du conseil de fabrique de l'église des Saints-Innocents. Délibérations des 30 juin 1682, 30 avril 1686, 30 septembre 1703, 8 janvier 1725, 21 mai 1731.

et Henriette-Angélique, qui « avait eu à subir de mauvais traitements de son mari » (1), quitta la maison conjugale pour retourner dans sa famille, rue Bardubec.

Antoine avait continué, après son mariage, à habiter chez son père ; sur les instances de celui-ci, qui le blâma et « le menaça même », Antoine fit une tentative de réconciliation qui ramena sa femme auprès de lui.

En janvier 1699, Antoine, peut-être gêné par l'ingérence de son père dans ses affaires de ménage, peut-être aussi pour obéir à ses instincts vaniteux, vint habiter, avec sa femme et sa fille, l'hôtel de Soissons, propriété du prince de Carignan (2), où naquit, quelques mois après, le 3 avril 1699, son fils Jean-Baptiste Antoine.

Antoine, dans les appartements qu'il occupait dans ce somptueux hôtel, donna libre cours à ses goûts de luxe. Il avait comme personnel deux servantes, deux porteurs de chaise, des valets d'écurie, un cheval de selle, etc...

L'entente entre les deux époux fut éphémère.

Angélique se retira de nouveau chez son père, porta plainte contre son mari et présenta une requête au lieutenant civil afin d'obtenir une séparation de biens et d'habitation.

---

(1) Bibl. Nat. MS. Recueil Thoisy, 96, f° 183 : Plainte de Henriette-Angélique.

(2) L'hôtel de Soissons s'élevait sur l'emplacement de la Bourse de commerce, édifiée à la place de la halle au blé. C'était, au XIIIe siècle, l'hôtel de Nesle, et Blanche de Castille y mourut. Il appartint ensuite à la fille du roi de Bohême, Bonne de Luxembourg, femme de Jean le Bon. En 1572, Catherine de Médicis le fit convertir en un hôtel somptueux qui devint, à sa mort, la propriété de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et passa ensuite dans la famille des princes de Savoie-Carignan. L'élégante colonne construite par Bullant pour Catherine de Médicis qui s'en servait comme d'observatoire astronomique, reste accolée à l'édifice actuel qui fut construit en 1887.

Il y eut encore une réconciliation due à l'intermédiaire d'un ami, M. François de Picon, comte de La Pérouse et Vallée. Henriette-Angélique réintégra le domicile conjugal ; la naissance d'un troisième enfant, une fille, Charlotte, née entre 1700 et 1705, faisait espérer une paix durable.

Il n'en fut malheureusement pas ainsi : le 5 décembre 1705, Henriette-Angélique porta une nouvelle plainte au commissaire de la Salle, et, le 11 du même mois, une nouvelle requête au lieutenant civil.

Ils se raccommodèrent de nouveau par l'intermédiaire d'un ami commun, l'abbé Richard, et les conditions de cette nouvelle réconciliation furent qu'Antoine ferait à sa femme une rente de 300 livres par an pour son entretien, qu'il se contenterait d'une seule domestique, qu'il quitterait sa « chaise » (1) et qu'il mettrait sa fille aînée dans une maison religieuse.

Cet accord ne dura pas plus longtemps que les précédents, et, le 6 novembre 1707, Henriette-Angélique portait une nouvelle plainte suivie, le lendemain, d'une requête au lieutenant civil.

Un procès s'ensuivit, au cours duquel, pour les besoins de leur cause respective, chacun des époux s'accusa de toutes les noirceurs imaginables.

Il en était, en l'an de grâce 1710, comme de nos jours ; ces sortes de procès dégénéraient, à cette époque comme aujourd'hui, en véritables scandales.

Ces querelles, commencées au lendemain du mariage d'Antoine et d'Henriette-Angélique, en 1697, se terminèrent le 29 mars 1710, où fut rendue la « sentence au rapport de M. le comte lieutenant criminel qui décharge

---

(1) Antoine, habitué à la fréquentation des gens riches, aurait cru déroger en allant à pied, il ne sortait qu'en « chaise ».

Angélique Houssu de l'accusation, et condamne Forqueray aux dépens (1) ».

Qui avait tort ou raison des deux époux ? Sans doute avaient-ils des torts réciproques ; nous devons supposer que ceux d'Antoine étaient plus grands que ceux de sa femme, puisque c'est lui qui fut condamné.

Les débats de ce procès, s'ils nous éclairent peu sur le caractère d'Henriette-Angélique, car il n'est pas admissible qu'on puisse ajouter foi aux accusations fantaisistes qu'Antoine porta contre sa femme dans l'intérêt de sa défense et dont, du reste, il n'a pas pu faire la preuve, si, disons-nous, ces débats ne nous apprennent rien du caractère, des habitudes et des goûts de la femme d'Antoine, ils nous donnent des indications intéressantes sur la personnalité du mari.

Nous y voyons quel était au début du XVIIIe siècle le train de maison d'un musicien de la Chambre et de la Chapelle du Roi, estimé du prince, et célèbre dans son art. « Forqueray a un énorme loyer à l'hôtel de Soissons, par la réussite de son art il a l'honneur d'être du nombre des commensaux de Sa Majesté, ce qui lui a donné entrée dans les plus illustres maisons de France. Son domestique se compose de deux ou trois servantes, il a sa *chaise* et des porteurs, et sa femme en lui demandant une rente de 300 livres pour son entretien (il faut entendre par entretien sa toilette et ses menues dépenses) ne pensait certainement pas être trop exigeante (2) ».

La déposition d'un témoin à ce procès, M. le comte de Picon (3) qui avait été l'ami d'Antoine, et qui était devenu

---

(1) D'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale. Recueil Thoisy, 96, f°s 183-208.

(2) *Revista musicale.* Prod'homme, ouvrage déjà cité.

(3) Nous avons déjà nommé M. de Picon, comte de La Pérouse (p. 31 ci-dessus). Bibl., nat., Thoisy, 96, f° 208.

son adversaire, nous révèle des détails caractéristiques sur Forqueray. Voici un extrait de la déposition de M. de Picon :

« Le 6 novembre 1709, Forqueray arriva de Compiègne, et mettant pied à terre, je fus le premier qu'il vint saluer. Il me témoigna combien il était content de M. l'électeur de Bavière, il me donna toutes sortes de marques de considération, il avait l'extérieur ouvert et plein de gayeté, il me fit voir un cheval qu'il avait acheté d'un gentilhomme de M. l'électeur, il le trouvait fort beau, et il me l'offrit ».

Si Antoine aimait le luxe, nous voyons par ce trait qu'il était fort généreux : il a un cheval fort beau qu'il vient d'acheter à un gentilhomme de la suite de l'électeur de Bavière, et sur lequel il est revenu de Compiègne où il a été reçu par Maximilien II ; à son retour chez lui, il le donne au premier ami qu'il rencontre.

Des gestes comme celui-là ne devaient pas être du goût d'Henriette-Angélique, qui certainement avait été élevée d'une façon plus simple par l'organiste des Saints-Innocents.

C'est là, croyons-nous, qu'il faut chercher la cause du désaccord et de la brouille du ménage.

Après la séparation, Antoine quitta l'hôtel de Soissons et alla habiter rue Chapon ; il y était encore à la fin de 1728, et y vivait seul ; ses enfants habitaient avec leur mère qui demeura, au début de sa séparation, rue Bardubec chez son père, et, plus tard, rue Croix-des-Petits-Champs.

C'est vers cette époque qu'il se retira à Mantes ; nous verrons plus loin qu'il y habitait en 1732, au moment du premier mariage de son fils auquel il n'assista pas, et pour lequel il envoya sa procuration.

Il mourut le 18 juin 1745 (1).

Dans l'acte de décès, nous trouvons les signatures de Bouvet de Beuron, Bouvet, Brochant, Loguet, Le Tourneur, Fazou ou Gazou, et trois signatures illisibles, mais nous ne trouvons dans les signataires ni le nom de la femme ni celui des enfants d'Antoine, car on ne peut guère supposer que les signatures illisibles sont les leurs. Il aura donc vécu isolé des siens, de sa femme et de ses enfants, jusqu'à sa dernière heure. Triste retour des choses d'ici-bas.

Sa femme lui survécut; elle habitait en 1752 rue de la Croix-des-Petits-Champs. Ainsi qu'il résulte d'un acte de Me Brisseau, notaire à Paris, du 20 juin 1752, « Dame Henriette-Angélique Houssu, veuve de monsieur Antoine de Forqueray d'avec lequel elle était séparée de biens et d'habitation demeurant rue de la Croix-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Eustache, vend à M. Faussard, etc. . » et d'un autre acte de Me Giraut le Jeune, notaire à Paris, par lequel « la même veuve de monsieur Antoine de Forqueray vend au même Faussard, etc... (2) ».

Nous n'avons plus trace de la veuve d'Antoine à partir de cette date; quand et où mourut-elle? nous l'ignorons.

M. de Picon, qui fut mêlé au procès entre Antoine et sa femme, dit que Forqueray « avait l'extérieur ouvert et

---

(1) Extrait des registres de l'état civil de la paroisse de Saint-Maclou, à Mantes, pour 1745 (N. 765. Inhumation Antoine Forqueray) : « Le 30 juin 1745 a été inhumé au cimetière de cette église avec les cérémonies ordinaires par nous soussigné, prêtre doyen de Notre-Dame et curé de Saint-Maclou, le corps de Monsieur Antoine Forqueray, ordinaire de la musique du roy de cette paroisse, décédé le vingt-huit, âgé d'environ soixante et quinze ans, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise. Ladite inhumation a été faite en présence des soussignés. » (Suivent les signatures.)

(2) Papiers conservés dans la famille Forqueray.

plein de gaité » ; le portrait qu'on a de lui (1) s'accorde avec l'opinion de M. de Picon, sa physionomie respire, en effet, la franchise, il a l'œil vif et intelligent, la bouche souriante, l'air avenant et on comprend très bien qu'il ait été recherché et accueilli, comme le dit J.-B. de la Borde, dans les plus illustres maisons.

---

(1) Le portrait d'Antoine que possède la famille Forqueray est une copie d'un tableau peint par Hyacinthe Rigaud. L'original appartient au National Gallery de Londres, sous le n° 2081 du catalogue. Il représente les musiciens de la cour de France, groupés près d'une table sur laquelle se trouve un livre de musique dont le titre très lisible est : *Trio de M. de Lab...*, *sonates pour la flûte*. Il y a trois flûtistes et un joueur de basse de viole. Les flûtistes sont l'auteur du volume de musique édité en 1707, Michel de la Barre, et Jacques et Jean Hotteterre. Le joueur de basse de viole est Antoine Forqueray le seul joueur de la basse de viole de la musique de la chambre du roi à cette époque : il y a enfin un cinquième personnage représentant un jeune homme de quinze à seize ans environ, debout derrière la chaise d'Antoine, qui semble être Jean-Baptiste-Antoine Forqueray, fils d'Antoine. C'est par erreur que l'administration du National Gallery a cru voir Lulli dans les personnages de ce tableau. Le cahier de musique peint sur la table, *Trio de Michel de la Barre*, n'a été édité qu'en 1707 alors que Lulli est mort en 1687. Hyacinthe Rigaud a donc peint son tableau entre 1710 et 1720. (Communication du vicomte de La Laurencie, 22 février 1908, séance de la Société internationale de musique.) Grâce au bienveillant intermédiaire de personnes habitant l'Angleterre, Mme Ludovic Forqueray a pu faire faire par un habile artiste la reproduction du personnage du tableau d'Hyacinthe Rigaud représentant Antoine. (Hyacinthe Rigaud [1659-1745] acquit une grande célébrité comme portraitiste sous Louis XIV et Louis XV).

CHAPITRE IX

Charlotte-Élisabeth Forqueray

Le premier enfant d'Antoine Forqueray et de Henriette-Angélique Houssu fut une fille, Charlotte-Elisabeth, née rue Bourtibourg le 3 novembre 1697 ; elle fut baptisée le lendemain de sa naissance en l'église Saint-Paul. Son parrain fut Michel Forqueray, l'organiste dont nous avons parlé plus haut, demeurant aussi rue Bourtibourg, et sa marraine Charlotte de Marsolet sa grand'mère, femme de Antoine Houssu, demeurant rue Bardubec, paroisse Saint-Merry (1).

Charlotte-Elisabeth épousa le 16 décembre 1728, à l'âge de 31 ans, Pierre Buisson, procureur au Parlement, demeurant à Paris, rue des Poitevins, fils d'un notaire de Sézanne-en-Brie.

Le père de Charlotte, Antoine Forqueray, demeurait à cette époque rue Chapon, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, et sa mère Angélique Houssu, chez laquelle habitait Charlotte, demeurait encore chez Antoine Houssu son père. La célébration du mariage eut lieu en l'église de Saint-Nicolas-des-Champs.

Le contrat avait été passé, le 7 décembre 1728, dans la maison de Forqueray, par Me Bouron, notaire, qui s'y était transporté avec la femme séparée d'Antoine, les futurs et les témoins. A ce contrat assistaient Elisabeth

---

(1) Arch. départ. de la Seine (état-civil).

Forqueray sœur de la future..., Michel Forqueray, organiste de Saint-Martin, cousin et parrain de la future.

Forqueray donna en dot à sa fille, « dix-huit-mille livres qu'il paya en or » la veille du mariage (1).

Nous n'avons retrouvé aucune trace de Pierre Buisson ; quant à sa femme Charlotte, son nom figure dans le contrat de mariage de son frère Jean-Baptiste Antoine avec Marie-Rose du Bois, au mois de mars 1741.

Le second enfant fut Jean-Baptiste Antoine.

Quant au troisième, ce fut une fille, Elisabeth, née entre 1700 et 1705. Nous avons vu plus haut qu'elle assistait au mariage de sa sœur en décembre 1728.

Que devint-elle ? où et quand mourut-elle ? Autant de questions qui restent sans réponse. Nous ne retrouvons pas plus de trace d'Elisabeth que de Charlotte à partir du mariage de son frère qui eut lieu en 1741.

---

(1) Ce contrat est conservé dans les papiers de la famille Forqueray, qui possède aussi une miniature de Charlotte-Elisabeth.

CHAPITRE X

Jean-Baptiste-Antoine Forqueray

Jean-Baptiste Antoine est le deuxième enfant d'Antoine Forqueray et d'Henriette-Angélique Houssu. Il naquit le 3 avril 1699, à l'hôtel de Soissons que son père habitait et fut baptisé deux jours après en l'église Saint-Eustache (1).

J.-B. de la Borde, l'écrivain dont nous avons déjà parlé, s'exprime ainsi au sujet de Jean-Baptiste Antoine :

« Jean-Baptiste Antoine Forqueray, ordinaire de la musique de la Chambre et Chapelle du Roy, né le 3 avril 1700 (nous venons de voir qu'il est né en 1699), n'eut pas moins de talent que son père.

« Ainsi que lui, il joua devant Louis XIV à l'âge de cinq ou six ans, et étonna toute la cour par la prodigieuse exécution qu'il avait déjà dans un âge aussi tendre.

« S. A. S. Mgr le prince de Conti l'aimait beaucoup et l'attacha à son service.

---

(1) Voici son acte de baptême : « L'an mil six cent quatre-vingt dix-neuf, le dimanche cinq avril, fut baptisé Jean-Baptiste-Antoine, né de vendredi dernier, fils d'Antoine Forqueray, ordinaire officier de la chambre du roy et d'Angélique Houssu, sa femme, demeurant à l'hôtel de Soissons. Le parrain, messire Jean-Baptiste Le Ragois de Bretonvillier, lieutenant du roy, de Paris, la marraine Marie-Madeleine-Angélique Perrot, fille de feu messire François-Marie Perrot, gouverneur de l'Acadie, lesquels ont signé ». (L'Acadie ou Nouvelle-Ecosse avait été restituée à la France par la paix de Bréda en 1667).

« Après la mort du prince, M. de Forqueray a abandonné la musique (1776) et achève paisiblement sa carrière dans le sein d'une famille dont il est également aimé et respecté.

. . . .

« M. de Forqueray a fait graver plusieurs pièces pour la viole et pour le clavecin, dont quelques-unes sont de M. son père (1). »

Nous citons tout d'abord l'appréciation de La Borde parce que tous les biographes se sont basés sur le célèbre *Essai sur la Musique ancienne et moderne*, ouvrage qui faisait autorité.

Nous citerons à la suite de l'article de La Borde les différents auteurs qui se sont occupés de Jean-Baptiste Antoine.

Un autre contemporain, d'Aquin de Châteaulyon, passant en revue dans son *Siècle littéraire de Louis XV ou Lettres sur les hommes illustres* les principaux musiciens de son temps, écrit au sujet de Jean-Baptiste Antoine, après avoir parlé de son père :

« Nous possédons le fils de ce grand homme, il a tous les talents de son père : à la plus grande exécution il joint les grâces les plus aimables. Les pièces les plus difficiles ne lui coûtent aucune peine, il les joue avec cette aisance qui caractérise le grand homme, tout devient sous ses doigts un chef d'œuvre de délicatesse et d'élégance, et quoique la viole ait perdu de ses droits, elle retrouve avec lui ses anciens admirateurs.

« Notre nation, assez changeante, est toujours avide de semblables prodiges. M. Forqueray a, si j'ose parler ainsi,

---

(1) *Essai sur la musique ancienne et moderne*. J.-B. de la Borde, 4 volumes, Paris, 1780. Conservé à la Bibliot. nationale, V. 10652, t. III, p. 509.

des phrases musicales d'un nouveau tour, et dont il sait toute la valeur. Entre ses mains, elles ont l'art de plaire parce qu'il en fait usage avec goût et sans affectation. Sa façon d'employer et de placer les accords les fait paraître singulièrement nouveaux. Je ne dirai pas que la difficulté des pièces de viole ait contribué à faire négliger cet instrument... (1) »

Quelques pages plus haut le même auteur traitant le même sujet avait dit :

« La viole, fort à la mode autrefois, surtout dans le dernier règne, a perdu beaucoup de son crédit... Le violoncelle a été préféré à la viole... Mais fallait-il exiler totalement la viole ? C'est encore, quoi qu'on en dise, un instrument bien parfait sous les doigts de M. Forqueray (2). »

Nous avons, à l'article consacré à Antoine, cité un passage du *Mercure de France* disant que « les pièces de viole d'Antoine sont si difficiles qu'il n'y a que lui et son fils qui puissent les exécuter avec grâce. »

Les éloges que nous reproduisons ci-dessus du talent de Jean-Baptiste Antoine ont paru de son vivant, il a dû être doublement flatté des compliments qu'on faisait de son mérite, en raison de l'autorité et de la compétence de ceux qui les lui adressaient : l'*Essai sur la musique* de de La Borde était l'oracle du moment, et le *Mercure* était la publication la plus répandue de l'époque.

La carrière de Jean-Baptiste Antoine fut des plus brillantes, il jouait au concert-spirituel des Tuileries, il prit part aux concerts de la cour, entre autres à celui qui eut lieu à Versailles le 24 octobre 1751 en l'honneur du dauphin et de la dauphine qui venait de mettre au monde

---

(1) D'Aquin. *Siècle littéraire de Louis XV ou Lettres sur les hommes illustres*, Paris, 1752, I, pp. 142, 144.

(2) Même ouvrage, I, p. 140.

le duc de Bourgogne. Ce fut, disent les chroniques de l'époque, l'occasion d'une fête célèbre ; le duc de Luynes et le *Mercure de France*, qui en ont rappelé les munificences, signalent que « Forqueray et Madame Forqueray y parurent (1). »

« Les talents de Forqueray sont connus, écrit en 1746 le rédacteur du *Mercure de France*, et tout le monde est instruit de l'éloge qu'il mérite. »

Il fut nommé ordinaire de la musique de la Chambre du Roi, le 14 septembre 1742.

Voici la copie de ce brevet :

« De par le roy,

« Le grand chambellan de France, premier gentilhomme de notre chambre, premier maître et maîtres ordinaires de notre hôtel, maîtres et controlleurs généraux de notre maison et chambre aux deniers. Salut.

« Sur le favorable raport qui nous a été fait de Jean-Baptiste-Antoine Forqueray et de son affection à notre service. A ces causes nous l'avons ce jourd'huy retenu et par ces présentes signées de notre main retenons en la charge de l'Un des chantres de la Musique de notre Chambre, vacante par la démission à condition de survivance d'Antoine Forqueray son père, dernier possesseur d'icelle. Pour par led. Forqueray fils l'avoir et exercer en l'absence et survivance de son dit père, en jouir et uzer aux honneurs, autorités, prérogatives, privilèges, franchises, libertés, gages, droits, fruits, profits, revenus et émoluments accoutumés et y appartenans, tels et semblables qu'en jouit ou doit jouir led. Forqueray père et ce tant qu'il nous plaira sans qu'avenant le décès de l'un ou

(1) *Revista musicale*, Prod'homme, 1903. Ouv. déjà cité, p. 29.

de l'autre, la charge puisse être réputée vacante ni impétrable sur le survivant, attendu le don que nous luy en faisons dès à présent et sans qu'il soit tenu de prêter d'autre serment que celui qu'en a ci-devant fait led. Forqueray par et celui qu'en fera led. Forqueray fils en vertu des présentes. Si vous mandons qu'après qu'il vous sera aparu des bonnes vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine dud. Forqueray fils et que vous aurez de lui pris et reçu le serment au tel cas requis et acoutumé vous ayez à faire registrer ces présentes au registre du controlle général de notre maison et chambre aux deniers et du contenu ci-dessus et faire jouir et pleinement et paisiblement obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra aux choses concernant lad. charge, mandons aussi aux trésoriers généraux de notre maison que lesd. gages ils continuent de payer aud. Forqueray père et après son décès ou de son consentement pendant sa vie aud. Forqueray fils aux termes et en la manières coutumez suivant nos états car tel est notre plaisir donné à Versailles sous le scel de notre secrétaire le quatorze septembre mil sept cent quarante-deux.

« *Signé* : LOUIS.

« Par le roy,

« *Signé* : PHILIPPEAUX. »

Au pied du brevet on lit :

« Aujourd'huy vingt-un du mois de janvier mil sept cent quarante-sept, Jean-Baptiste Antoine Forqueray a fait et prêté serment de fidélité en nos mains de premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, en qualité de Chantre de la

Musique de la Chambre dont il est pourvu par les présentes, en foy de quoy nous avons signés les dittes présentes les dits jours et an que dessus.

« *Signé* : Le duc de Gesvres.

« Par Monseigneur,

« *Signé* : Le Brun. »

On lit en marge du brevet :

« Registrées en la Chambre des Comptes ouy le procureur général du Roy pour jouir par le pourvu dud. office des gages et droits y attribuez le seize février mil sept cent quarante-sept.

« *Signé* : Ducornet (1). »

Il peut paraître singulier de voir un violiste obtenir une charge de chantre, Jean-Baptiste en héritait de son père violiste aussi ; mais aux xviie et xviiie siècles il n'était pas rare de rencontrer des musiciens du roi pourvus de fonctions très différentes. Un violoniste, Guignon, fut pourvu d'une charge de serpent à la Chapelle musique, François Rebel, violoniste, avait la charge de joueur de théorbe de la Chambre (2). Ces attributions surprenantes à première vue sont la conséquence d'un artifice de la comptabilité royale (3).

Au moment où Forqueray recevait la survivance de la

(1) Ce brevet, signé de Louis XV, est conservé dans les papiers de la famille Forqueray.

(2) M. L. de La Laurencie, *Société internationale de musique*, décembre 1908, p. 1266.

(3) H. Quittard, *Un musicien en France au* xviie *siècle* : Henry du Moat, p. 53.

charge de chantre détenue par son père, sa réputation d'excellent violiste était établie depuis longtemps. Non seulement de La Borde et le *Mercure* chantent ses louanges (1), mais encore des musiciens lui dédient leurs œuvres.

L'un d'eux, Clément, compositeur, présente ses œuvres au public sous les auspices de M. et Mme Forqueray, et accompagne la dédicace d'un livre de sonates en trio, des vers suivants :

A MONSIEUR ET A MADAME FORQUERAY

Elèves d'Apollon, oracles de ses loix,
Forqueray, dont le goût s'unissant au génie,
Tire, pour nous charmer, du sein de l'harmonie,
Ces concerts ravissans qui naissent sous vos doigts.
A cet enfant de mes premières veilles,
Si vous daignez prêter un favorable apui
Par vous il gagnera le cœur par les oreilles
Et jusqu'à ses rivaux tout parlera pour lui.
Lorsqu'il ne faisait que de naître,
Vous l'honoriez d'un propice regard ;
Heureux présage. Orné des parures de l'art,
A vos yeux aujourd'hui plus digne de paraître,
Il vient dans vos bontés puiser un nouvel être,
Déjà vous l'adoptez, et la prévention,
Respectant de vos noms le flatteur témoignage,
N'oserait refuser son approbation
Aux efforts d'un auteur dont le premier ouvrage
A sçu mériter le suffrage
De Polymnie et d'Amphion.

CLÉMENT.

Ce recueil de sonates de Clément gravé par Mme Leclair a pour dédicace : « Sonates en trio pour un clavecin et un

(1) Prod'homme, *Revista musicale Italiana*, 1903. Déjà cité.

violon dédiées à Monsieur et à Madame Forqueray par M. Clément (1). »

« La musique du recueil, dit M. L. de La Laurencie (2), vaut mieux que les vers. En dédiant « son premier né » au ménage Forqueray, Clément payait un tribut de reconnaissance à Polymnie et Amphion pour le « propice regard » dont ils avaient honoré les sonates ».

A plusieurs reprises nous avons parlé des talents de la femme de Jean-Baptiste ; il convient de reproduire, ici, les éloges que firent d'elle, comme claveciniste, les auteurs contemporains.

De la Borde, dans l'*Essai sur la musique*, parlant d'elle, dit : « Il (Jean-Baptiste Antoine) a épousé, vers 1744, Marie-Rose du Bois, née le 17 janvier 1717, fille de Jérôme du Bois, mort syndic des avocats au conseil, et sortie d'une maison noble de Franche-Comté. Elle a excellé à jouer du clavecin, en joue encore avec beaucoup de grâce (3), et on peut la mettre à la tête de la classe des amateurs (4) ».

L'auteur allemand Marpürg dans ses Beyträge, passant en revue, dans un article sur la musique à Paris, les Berühmte Frauenzimmer (les Femmes célèbres), cite parmi les femmes clavecinistes avec Mme de Mondonville

---

(1) Volume in-folio conservé dans les papiers de la famille Forqueray.

(2) L. de La Laurencie. *Revue de la Société internationale de musique*, décembre 1909, p. 1267.

(3) A l'époque où de La Borde écrit ces lignes dans l'*Essai sur la musique*, en 1780, Mme Forqueray était âgée de soixante-trois ans, étant née en 1717.

(4) J.-B. de La Borde. *Essai sur la musique ancienne et moderne*, Paris, 1780, t. III, p. 509. Bibli. nat., V, 10652.

« die Mme Forquerai, ein Gemahlin des Vortrefflichen Gambisten dieses Namen (1) ».

Nous avons vu plus haut que Forqueray et sa femme assistaient à la fête donnée à Versailles le 24 octobre 1751, en l'honneur du dauphin et de la dauphine. Le duc de Luynes rapporte « que la basse de viole et le clavecin jouèrent ensemble plusieurs pièces, avec un goût et une précision admirables (2). »

C'est d'ailleurs à la dauphine que Jean-Baptiste Antoine offrit, en 1747, les pièces de viole de son père. C'est le premier recueil qu'il fit paraître sous ce titre :

« Pièces de viole composées par M. Forqueray le père, mises en pièces de clavecin par M. Forqueray le fils, ordinaire de la Musique de la Chambre du Roy, dédiées à madame la dauphine, gravées par madame Leclair. Livre premier (prix, en blanc, 25 livres). A Paris, chez l'auteur, rue de la Croix-des-Petits-Champs, vis-à-vis la rue Coquillière, chez la veuve Boivin, chez le sieur Leclerc. »

Voici la dédicace de ce recueil conservé à la Bibliothèque nationale (3) :

A MADAME LA DAUPHINE (4)

« Madame,

« Lorsque toute la France ressent le bonheur de vous voir remplir la première place auprès du trône, il est au

---

(1) Marpürg. *Histor. Krit. Beyträge*, I, p. 238. Cfr. Albert Quantz, Leben u. Virken des Flotisten, J.-F. Quantz (Berlin, 1877, I, p. 15). Traduction : Mme Forqueray, femme de l'excellent violiste de ce nom.

(2) Duc de Luynes. *Mémoires*, XI, p. 267.

(3) Bibliothèque nationale C. Vm 7, 6295. Bibli. de Bruxelles.

(4) Marie-Josèphe de Saxe, née à Dresde le 4 novembre 1731, fille d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, et de Marie-Josèphe d'Autriche. Elle épousa, le 9 février 1747, le dauphin Louis.

milieu de la joye universelle une félicité particulière aux arts. Ils ont occupé les premiers moments de votre arrivée dans le royaume et l'accueil favorable que vous leur avès fait, Madame, les enhardit à venir chercher une protection auprès de vous, mais tandis que les ouvrages de feu mon père, que je prends la liberté de vous offrir, recevront de votre goût ces charmes qui font valoir le mérite de l'auteur, je regarderai comme le plus heureux jour de ma vie celui où vous avès daigné m'entendre et applaudir à mes faibles talents.

« Je suis avec le plus profond respect,
« Madame,
« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« FORQUERAY. »

Ce premier recueil contient trente-deux pièces de viole de Forqueray le père et trois de Forqueray le fils.

Ce dernier a mis tous ces morceaux de musique en pièces de clavecin.

Ce recueil fut suivi d'un second que Jean-Baptiste Antoine dédia à la fille de Louis XV, la princesse Henriette de France, qui avait été son élève (1).

Le volume est intitulé :

« Pièces de viole avec la basse continuë composées par M. Forqueray le père, ordinaire de la Chambre du Roy. Dédiées à Madame Henriette de France. Gravées par Mme Leclair. Livre premier (prix, en blanc, 12 francs). Ces pièces peuvent se jouer sur le pardessus de viole. A Paris chez l'auteur, rue de la Croix-des-Petits-Champs, vis-à-vis la rue Coquillière. La veuve Boivin, rue Saint-

---

(1) Un beau portrait de Nattier au musée de Versailles représente la princesse Henriette jouant de la basse de viole.

Honoré, à la Règle-d'Or. Le S[r] Le Clerc, rue du Roule, à la Croix-d'Or. »

C'est un volume in-folio de 35 pages précédées de deux feuillets contenant le titre, la dédicace et l'avertissement suivants : (1)

« *A MADAME HENRIETTE DE FRANCE*

« Madame,

« L'ouvrage que je prends la liberté de vous offrir a mérité à feu mon père la réputation dont il a jouï pendant sa vie ; et la protection que vous voulez bien lui accorder, Madame, va lui assurer l'immortalité. La viole, malgré ses avantages est tombée dans une espèce d'oubli ; votre goût, Madame, peut lui rendre la célébrité qu'elle a eue si longtemps, il peut exciter l'émulation de ceux qui cultivent la musique. Pour moi, Madame, un motif plus pressant m'engage à redoubler mes veilles. Le bonheur que j'ay eu de vous voir applaudir à mes faibles talens va renouveler l'ardeur de mon zèle : heureux si par mon travail je puis contribuer à vos amusements.

« Je suis avec le plus profond respect,

« Madame,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« FORQUERAY. »

Le premier recueil dédié à la Dauphine contient un avertissement que nous reproduisons ci-après :

---

(1) Bibliothèques du Conservatoire à Paris, de Bruxelles, de Berlin. *Eitner Quellen Lexikon*, IV, p. 33, et Fétis et Pougin, *Biographie universelle des musiciens*, III, p. 297.

AVERTISSEMENT

« Mon intention en donnant ces pièces au public étant d'amuser trois personnes à la fois, et de former un concert de deux violes et un clavecin, j'ai jugé à propos d'en faire la basse très simple, afin d'éviter la confusion qui se trouverait avec la basse des pièces de clavecin que j'ai ornée autant qu'il m'a été possible.

« La troisième suite ne s'étant pas trouvée complète pour le nombre de pièces, j'ai été obligé d'en ajouter trois des miennes (1) lesquelles sont marquées d'une étoile.

« Je me suis attaché à bien doigter ces pièces, pour en rendre l'exécution plus facile.

« On trouvera des petits dièzes au-dessus des pincés, pour marquer qu'ils doivent être faits avec la note sensible.

« Si le public reçoit favorablement ce premier livre, son suffrage m'encouragera à lui en présenter d'autres, dont le goût, la force et la variété ne se trouveront pas moins rassemblés que dans celui-ci.

« On aura la bonté de faire attention qu'il faut raprocher l'accompagnement du clavecin le plus près de la basse qu'il sera possible, afin qu'il ne se trouve point plus haut que les pièces de viole ».

Les pièces gravées se composent de cinq suites, qui comprennent chacune plusieurs morceaux.

Nous y trouvons (premier morceau de la cinquième suite) une pièce portant le nom de Rameau. Cet illustre

(1) Jean-Baptiste Antoine en disant trois de ses pièces de viole, donne à comprendre qu'il a, comme son père, composé d'autres pièces de viole, malheureusement nous n'en avons trouvé aucune trace.

musicien, de son côté, dédia l'une de ses pièces en trio à Forqueray.

Toutes les pièces du recueil de Jean-Baptiste Antoine et de son père, dont nous donnons les titres ci-dessous, ont en général le nom d'un personnage ou d'une localité :

Première suite : Allemande — La La Borde — La Forqueray — La Cottin — La Bellemont — La Portugaise — La Couperin.

Deuxième suite : La Boucon — La Mandoline — La Dubreuil — La Leclair — Chaconne — La Buisson.

Troisième suite : La Ferrand — La Régente — La Tronchin — " La Angrave "—" La Du Vancel "— La Eynaud — " Ghaconne " — La Morangis ou la Plissay.

Quatrième suite : La Marella — La Clément — La d'Aubonne — La Bournouville — La Sainscy — Le Carillon de Passy — La Latour.

Cinquième suite : La Rameau — La Guignon — La Léon-Sarabande — La Boisson — La Montigny — La Silva — Jupiter.

Tel est le sommaire de ce rare volume de musique, où l'auteur a accompagné chaque morceau d'indications relatives à la manière dont ils doivent être exécutés sur la basse de viole. Comme nous l'avons dit, cet instrument commençait à être délaissé et était peu à peu remplacé par le violoncelle. Mais aujourd'hui que le goût pour les instruments anciens se fait sentir dans les cercles musicaux des différents pays, les artistes qui s'appliquent à ressusciter la basse de viole trouvent, dans les recueils des Forqueray, des morceaux de maître (1).

---

(1) *Revista musicale*, Prod'homme, Turin, 1903, p. 24. Ouv. déjà cité. — La Société internationale de musique a fait jouer dans ses séances des morceaux de la musique des Forqueray. On trouve une étude et une analyse savantes de ces pièces de

M. Prod'homme (*Revista musicale Italiana*) estime que l'œuvre des Forqueray a puissamment contribué à faire connaître à notre époque la musique du XVIIe et du XVIIIe siècles.

En effet, c'est dans l'étude, presqu'exclusive, des recueils des pièces de viole et de clavecin des deux Forqueray, les maîtres de cette époque, comme exécutants et comme compositeurs, que les écrivains musicographes ont puisé les éléments nécessaires à la résurrection de cette musique dont ils ont apprécié la beauté et qu'ils se sont efforcé de faire connaître à la génération actuelle en Italie, en Allemagne et en France.

Pour ne citer que quelques-uns de ces auteurs, nous nommerons : M. J. G. Prod'homme, en Italie, qui en a fait une étude dans la *Revista musicale Italiana* éditée à Turin en 1903; — J.F. Quantz, en Allemagne, dans *Leben u. Wirken des Flotisten* publié à Berlin en 1877 ; H. M. Schetterer dans *Studien zur Geschichte der franzosichen Musik ; I. Gesch. der Hofkapelle der französ. Konige* publié à Berlin en 1884; — en France : Fournier en 1878; H. Quittard dans *Revue d'histoire et de Critique musicale* en 1902; Th. Lhuillier, président de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, *Notes sur les musiciens célèbres en 1869* ; M. Lionel de La Laurencie dans les Bulletins de la *Société internationale de musique* en 1908 et 1909, etc.

Nous avons fini, en ce qui concerne l'artiste, avec le second des Forqueray, Jean-Baptiste Antoine, qui, comme son père Antoine, s'est acquis au XVIIIe siècle une si grande célébrité comme violiste et comme compositeur.

---

viole par le distingué musicographe, M. Lionel de La Laurencie, dans le Bulletin de cette société du 15 janvier 1909, pp. 48 à 66, qui en a donné quelques morceaux : L'Allemande, La Mandoline, etc.

Certes beaucoup de choses restent dans l'ombre, et notre curiosité, sur ce qui touche à l'art et aux talents de ces deux illustres musiciens, est loin d'être satisfaite, mais soit indifférence de la part de leurs descendants, soit par suite d'événements de famille que nous ignorons, bien des documents qui auraient eu de l'intérêt ne nous sont pas parvenus. Cette disparition de la plus grande partie de leurs œuvres est la cause de l'oubli dans lequel leur nom est tombé de nos jours.

CHAPITRE XI

Nous allons maintenant retracer la vie privée de Jean-Baptiste Antoine, dont l'enfance n'a pas été heureuse au milieu des dissensions entre sa mère et son père, et qui eut, dans sa jeunesse, beaucoup à souffrir de la jalousie et du caractère violent de ce dernier.

Nous avons vu plus haut qu'après sa séparation d'avec sa femme, Antoine quitta l'hôtel de Soissons, et se retira rue Chapon, où il vécut seul, pendant que ses trois enfants, Charlotte, Jean-Baptiste et Elisabeth, vivaient avec leur mère.

Brouillé avec sa femme, Antoine ne voyait sans doute ses enfants que fort rarement et il ne semble pas avoir eu pour eux une tendresse excessive.

Antoine était « quinteux, fantasque et bizare », nous apprend l'abbé Hubert Le Blanc (1) ; on peut ajouter qu'il nourrissait contre son fils une certaine jalousie, car ce dernier lui portait ombrage.

De la Borde nous dit, en effet, que Jean-Baptiste, enfant prodige comme son père, jouait de la basse de viole à la Cour et devant le roi, à l'âge de cinq ou six ans. S'il avait ce talent à un âge aussi peu avancé, il n'est pas surprenant qu'à seize ou dix-sept ans il ait été déjà un violiste

---

(1) Hubert Le Blanc, ouvrage déjà cité, Paris, MDCCXL, pages 5 à 104, parlant d'Antoine dit : « Forqueray le père s'était trop fait valoir en de certaines occasions où il avait affecté d'être quinteux, fantasque et bizare, par un désir de gagner trop hautement ».

remarquable, et qu'à vingt-cinq ans, sa réputation ait égalé celle de son père.

Antoine, que son talent comme compositeur et comme violiste, faisait considérer comme le premier musicien de l'époque dans son genre, (son émule Marais avait soixante-douze ans à ce moment et ne lui portait plus ombrage) ne voyait pas, sans que son orgueil en fût atteint, le succès grandissant de son fils dont la renommée allait bientôt atteindre, et, peut-être, surpasser la sienne.

De même que nous avons vu Antoine, pour se défendre contre la demande en séparation que lui intentait sa femme, produire contre elle les accusations les plus graves et les plus fausses, de même nous le voyons employer des moyens semblables contre son fils, pour demander d'abord son internement, et ensuite son exil hors du royaume.

Antoine vivait dans l'entourage du Régent ; il profita de cette situation pour obtenir, au moyen d'accusations absurdes contre Jean-Baptiste Antoine, quand il avait seize ans, une autorisation d'internement à Bicêtre, et ensuite, quand il en eut vingt-six, un ordre d'exil hors du royaume (1).

Nous verrons, dans l'analyse que nous donnons des pièces de cette affaire, que notre supposition est fondée, que le Régent s'y intéressa tout particulièrement, qu'il fit, et fit faire, tout ce que lui demanda Antoine (2).

Les pièces du dossier de Jean-Baptiste Antoine sont :

1° Un résumé de la requête d'Antoine demandant l'exil de son fils pendant dix ans, l'accusant d'être indélicat, débauché et joueur.

---

(1) Arch. de la Bastille. Bibli. de l'Arsenal Ms 10620.

(2) Personne n'ignore, du reste, avec quelle facilité on emprisonnait et on exilait à cette époque.

Cette requête est suivie de ces mots : « On croit que cette grâce peut être accordée. »

« Nota.—Monseigneur le duc d'Orléans le demande (1) ».

2° Deux feuillets ainsi rédigés.

« A) relégué. — J.-B. Forqueray.

« L'intention de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans est que Jean-Baptiste Forqueray soit relégué hors du Royaume, fait ce 3 décembre 1725 ».

« B) M. Rossignol.

7 décembre 1725.

« Monsieur,

« J'ay l'honneur de vous informer que j'ay ce jourd'huy nottifié au nommé Jean-Baptiste Forqueroix l'ordre du Roy du trois de ce mois qui le relègue hors du royaume. Je suis avec un profond respect,

« Votre très humble et très
« obéissant serviteur,

« de Guiches. »

3° Différents témoignages que Jean-Baptiste s'empressa de solliciter de personnes honorables, tendant à faire suspendre l'effet de la condamnation arbitraire dont il allait être la victime.

Plusieurs de ses élèves et de ses amis lui écrivirent. Toutes ces lettres sont pleines de compliments les plus élogieux, sur « la délicatesse de ses sentiments », sur « son caractère d'honneste homme », sur « ses mœurs et bonne conduite d'honneste homme ».

Les signataires de ces lettres sont : « le marquis de Villars, M. de Fontana, M. de Lille, M. de la Jonchère, etc. »

---

(1) Le duc d'Orléans régent du royaume.

Enfin, un personnage plus puissant, M. de Monflambert, désireux, en raison de son affection pour Jean-Baptiste, de faire rapporter la mesure arbitraire dont il était l'objet, écrivit à une personne influente à la Cour une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Vous verrez le prince qui doit être lundi à Versailles... S. A. S. aime la justice, il ne s'agit que de lui faire connaître la vérité, car elle ne croit pas sans doute avoir fait une injustice. Qui peut mieux que vous, monsieur, mettre S. A. S. dans ces voyes de justice, vous sentés qu'elle est blessée de toute manière. Le fait imputé n'est ny avéré ny présumé, les certificats sont formels, la cruauté du père est visible, c'est un fils qu'il a abandonné à quinze ans, et qui depuis dix ans n'a pas reçu un sol de luy, sa correction et sa justice paternelle ne connoissent d'autres peines qu'un exil hors du royaume sous peine de la vie, une prison de quelques mois ne satisferoit point sa barbarie et serait à charge à sa bourse, une proscription remplit ses desseins, son goût, et sa *jalousie contre le mérite personnel* de son propre fils. Que de motifs, monsieur, pour exciter votre esprit de justice, quelle occasion pour la faire rendre toute entière, et que de reconnaissance de ma part si je pouvois vous devoir la liberté d'un jeune homme que je connois depuis trop longtemps pour craindre de prendre sa deffence avec trop de chaleur auprès du meilleur protecteur de la justice (1).

« J'ay l'honneur d'estre, monsieur,
« votre très humble, très obéissant serviteur,

« DE MONFLAMBERT. »

« Ce 23 décembre 1725. »

---

(1) Cette lettre semble être adressée au ministre de la justice, si l'on en juge par les mots qui la terminent « meilleur protecteur de la justice ».

Cette lettre qui honore grandement son auteur est la contre-partie de l'accusation odieuse d'Antoine, elle nous fait voir ce qu'est en réalité ce fils que M. de Monflambert connaît depuis longtemps, et qu'il estime assez pour ne pas craindre de prendre sa défense avec tant de chaleur. Elle nous démontre clairement les motifs qui poussent le père à demander l'exil de son enfant : l'intérêt et la jalousie.

Les effets de cette lettre, qui dévoile la fausseté des accusations d'Antoine contre Jean-Baptiste et fait connaître la vérité, ne tardent pas à se faire sentir.

En effet, les deux dernières pièces du dossier, du début de l'année 1726, sont les suivantes :

1° L'analyse d'une demande de rappel :

« Jean-Baptiste Forqueray

« Demande son rappel

« Ce jeune homme a esté relégué hors du royaume en vertu d'un ordre du roy du 3 décembre 1725 à la prière du père.

« Quantité de personnes de distinction s'intéressent pour luy.

« Le père mesme se rend à leur prière et l'on croit que cette grâce peut luy être accordée ».

« 2° L'intention de S. A. S. le Duc (1) est que le S. Forqueray exilé hors du royaume par ordre du Roy du 3 décembre 1725 puisse revenir à Paris. Fait ce 3 février 1726.

« *Signé :* Bon (?)

« J'ai laissé l'original à M. le comte de Maurepas le même jour (2) ».

---

(1) Duc d'Orléans, régent de France.

(2) Arch. de la Bastille. Bibli. de l'Arsenal Ms 10620.

L'exil de Forqueray avait duré exactement trois mois, et il faut bien croire qu'il parut à tout le monde, et même à la Cour, bien immérité, car sa carrière n'en fut nullement compromise. En effet, il devint, comme son père, ordinaire de la Musique de la Chambre et Chapelle du Roi, maître de musique de la fille du Roi, la princesse Henriette de France et familier du prince de Conti, au service duquel il se consacra. Il fut accueilli de la manière la plus aimable et la plus gracieuse par le prince de Brunswick Lunebourg (1) qui l'invita aux fêtes qu'il donna au Temple et à l'Isle-Adam, enfin il entretint des relations avec le prince royal de Prusse, le futur Frédéric-Guillaume II.

En 1732, Jean-Baptiste Antoine épousa une demoiselle Jeanne Nolson, fille de Claude et de Catherine Coulard. Jean-Baptiste demeurait, ainsi que la famille Nolson, rue des « Viels Augustins, paroisse Saint-Eustache », comme nous l'apprend son contrat de mariage passé le 29 juillet 1732 en l'étude de Me Caron, notaire à Paris.

Son père n'y assista pas, il envoya de Mantes, où il était retiré, sa procuration à Simon Annibal Reynaud pour le représenter au contrat et au mariage ; sa mère, Henriette-Angélique Houssu, était présente.

Les témoins au contrat de mariage furent Estienne Boucon, chevalier des ordres de Saint-Jean de Latran et de Saint-Lazare, comte palatin, beau-frère de la future épouse, lequel Boucon avait été nommé curateur de Jeanne Nolson, par ordonnance du 30 juin 1706 rendue par Charles de Bullion, garde de la prévôté et vicomte de Paris, après avis du conseil de famille qui avait demandé la destitution du précédent tuteur Joseph Thumin (2), — damoiselle Anne

(1) Société internationale de musique, L. de La Laurencie. Bulletin de décembre 1908, p. 1269.

(2) Acte conservé dans les papiers de la famille Forqueray.

Jeanne Boucon fille d'Estienne, — Antoine Boucon du Pérou neveu de la future, — messire Joseph Bonnier de la Mosson, — marquis Du Mesnil Garnier, capitaine de la Varenne des Thuilleries, — damoiselle Anne Joseph Bonnier de la Mosson, fille de messire Antoine Bonnier, conseiller du Roi, président en la Cour des comptes aydes et finances de Montpellier, — M. Pierre Freboul, conseiller du Roy, receveur des tailles du pays de Vivaretz, — sieur Henry Fedine, bourgeois de Paris, — Jean Delpech, écuyer, — sieur André Chéron, — Bonys, etc... (1)

La demoiselle Boucon, nièce de la future, qui figure dans ce contrat, épousa Joseph Cassania de Mondonville ; nous savons que Marpurg, l'auteur allemand, a cité dans les *Femmes célèbres* Mme de Mondonville avec Mme Forqueray, comme claveciniste. Nous savons également qu'une sonate d'Antoine porte le nom « de Boucon ». Un autre témoin, Chéron, avait composé deux livres de sonates de flûte ; Bonys « conseiller du Roy en son Académie royale de peinture et sculpture » a fait un portrait du flûtiste Michel de la Barre qui figure avec Antoine Forqueray dans le tableau peint par Hyacinthe Rigaud.

Jean-Baptiste devint veuf — Jeanne Nolson mourut sans lui avoir donné d'enfants. Nous n'avons trouvé aucune pièce nous faisant connaître la date de ce décès ; mais la mention de l'insinuation du contrat de mariage analysé plus haut étant du 17 octobre 1740 (2), on en peut déduire que Jeanne Nolson est décédée peu avant cette date, c'est-à-dire dans l'été de 1740, car Jean-Baptiste fit insinuer son contrat au moment où cela devint nécessaire pour le règlement des comptes avec les parents de sa défunte femme.

---

(1) Contrat de mariage conservé dans la famille Forqueray.

(2) Insinué à Paris le dix-sept octobre mil sept cent quarante. Et a été paié pour le droit soixante livres y compris les quatre sols pour livre, signé Thirry. Papiers de la famille Forqueray.

CHAPITRE XII

Au mois de mars 1741, Jean-Baptiste Antoine contractait une nouvelle union et se mariait avec Marie-Rose du Boy, fille d'un avocat au Parlement.

J.-B. de La Borde nous apprend que « Marie-Rose du Bois est née le 17 janvier 1717, qu'elle est fille de Jérôme du Bois, mort syndic des avocats au Conseil, et sortie d'une maison noble de Franche-Comté (1). »

Jean-Baptiste Antoine avait donc, au moment de son second mariage, 43 ans et Marie-Rose du Boy était âgée de vingt-cinq ans.

Marie-Rose était fille de Jérôme du Boy, l'acte de naissance de ce dernier, dont nous donnons un extrait ci-dessous, nous fixe sur la date de sa naissance :

« Hieronimus filius Nobilis Dni Nicolai Alberti du Boy jurisse Doctoris et Donœ Franciscœ Le Clerc... baptisatus est die septima octobris anni millesimi sexcentesimi septuagesimi tertii, natus vero die sexta eœdem mensis et anni... » (2).

Comme on le voit, Jérôme du Boy était fils d'un homme de loi, docteur en droit, dont les fonctions, s'il en exerça, nous sont inconnues.

Jérôme fit ses études de droit à Besançon où habitait sa

---

(1) *Essai sur la musique ancienne et moderne*. J.-B. de La Borde. Paris 1780, t. III, p. 509.

(2) Jérôme, fils de noble seigneur Nicolas Albert du Boy, docteur en droit, et de dame Françoise Le Clerc fut baptisé le septième jour d'octobre de l'année mil six cent soixante treize, il est né le sixième jour du même mois et de la même année.

famille, il comptait de nombreux parents dans l'Université et parmi les magistrats de la cour, dont le procureur général, Philippe Doron, était son cousin.

Il vint à Paris, et y fut inscrit le 12 juillet 1708 au nombre des avocats au Parlement, à l'âge de vingt-cinq ans. Il fut présenté par M. Jacques de Pennard (1).

Le 12 décembre 1717, il prêta serment et fut installé comme avocat aux conseils d'Etat et privé du Roy. Nous donnons un extrait de l'acte relatif à l'accomplissement de ces formalités :

« Avocats et conseils 12 décembre 1717.
Prestation de serment et
Installation du 12 décembre 1717. »

« Louis par la grâce de Dieu,

« Roy de France et de Navarre à tous ceux qui ces présentes verront Salut Sçavoir faisons que pour la pleine et entière confience que Nous avons en la personne de nostre bien-aimé Me Hierosme du Boy avocat en nostre Cour de Parlement de Paris en ses Sens, suffisance loyauté, prud'hommie, capacité et Expérience.

« Pour ces Causes et autres Considérations à ce nous nommons Nous agréant, et Confirmant la Nomination et présentation qui nous a été faite de sa personne par notre très Cher et féal Chevallier Chancelier de France le sieur

---

(1) Copie du brevet : M. Jérôme du Boy présenté par Me Jacques de Pennard.

Extrait du registre et matricule des avocats reçus et jurés en la cour de céans au présent Parlement commençant le douzième novembre dernier qui ont fait le serment accoutumé. — Fait en Parlement, le douzième juillet mil sept cens huit. — *Signé :* Du Tillet. — Collationné.

Daguesseau, luy avons Donné et Octroyé, donnons et Octroyons par ces Présentes l'office d'avocat en Nos Conseils d'Etat et privé...

« Donné à Paris le premier jour de Décembre l'an de grâce mil sept cens dix-sept de notre Règne le Troisième, par le Roy signé Carpot avec grille et paraphe...

« Au repli est Ecrit : soit montré aux Doyen sindic et Collège des Avocats aux Conseils du Roy à Paris le douze novembre 1717, signé Heudelot de Chase avec paraphe et plus bas est écrit : M. de la Ferrière Conseiller du Roy en ses Conseils Me des Requestes ordinaire de son hostel.

« A côté du repli est écrit : Aujourd'hui premier Décembre 1717 à Paris, le sceau tenant, led. Maître Hierosme Du Bois dénommé aux présentes a fait et preté ès Mains de monseigneur Daguesseau Chevallier Chancelier et Garde des Sceaux de France le serment qu'il devait au Roy a cause de l'office d'Avocat aux Conseils d'Etat et privé de Sa Majesté...

« Collationné à l'original par nous Conr. Secrétaire du Roy Maison Couronne de france et de ses finances.

« Signé : Carpot. »

Une pièce datée du 16 septembre 1738 nous apprend qu'il y avait à Paris, à cette époque, soixante dix « avocats es conseils du Roy » et qu'il existait un contrôleur général du Marcdor.

Voici un extrait de ce curieux document :

« N. C. R. du 16 septembre 1738. Art. seul :

« J'ay reçu de Me Jerosme Du bois la somme de cinquante quatre livres pour le droit du Marcdor de la première provision de l'un des soixante dix offices d'avocats ès conseils du Roy.....

« Enregistré au contrôle général du Marcdor des ordres de Sa Majesté par nous secrétaire conseiller du Roy, con-

trolleur général du d. Marcdor à Paris le 10 septembre 1739, signé Vernier. »

« Collationné à l'original par nous E. Conseiller Secrétaire du Roy Maison Couronne de france et de ses finances. »

« *Signé* : Samson. »

Le diplôme de licencié en droit est conservé dans la famille Forqueray, c'est une pièce curieuse, semblable à celles que l'on voit dans les musées, d'une dimension considérable, écrite en langue latine, avec un en-tête en lettres d'or et dont les marges sont ornées d'enluminures. A ce parchemin est attaché par un ruban un sceau de cire, enfermé dans une boîte de plomb. Il est daté de 1696 et signé du recteur de la faculté de Besançon, M. Doroz.

La femme de Jérôme du Boy, mère de Marie Rose, était Mlle Claude Le Tellier, également d'une famille de magistrats.

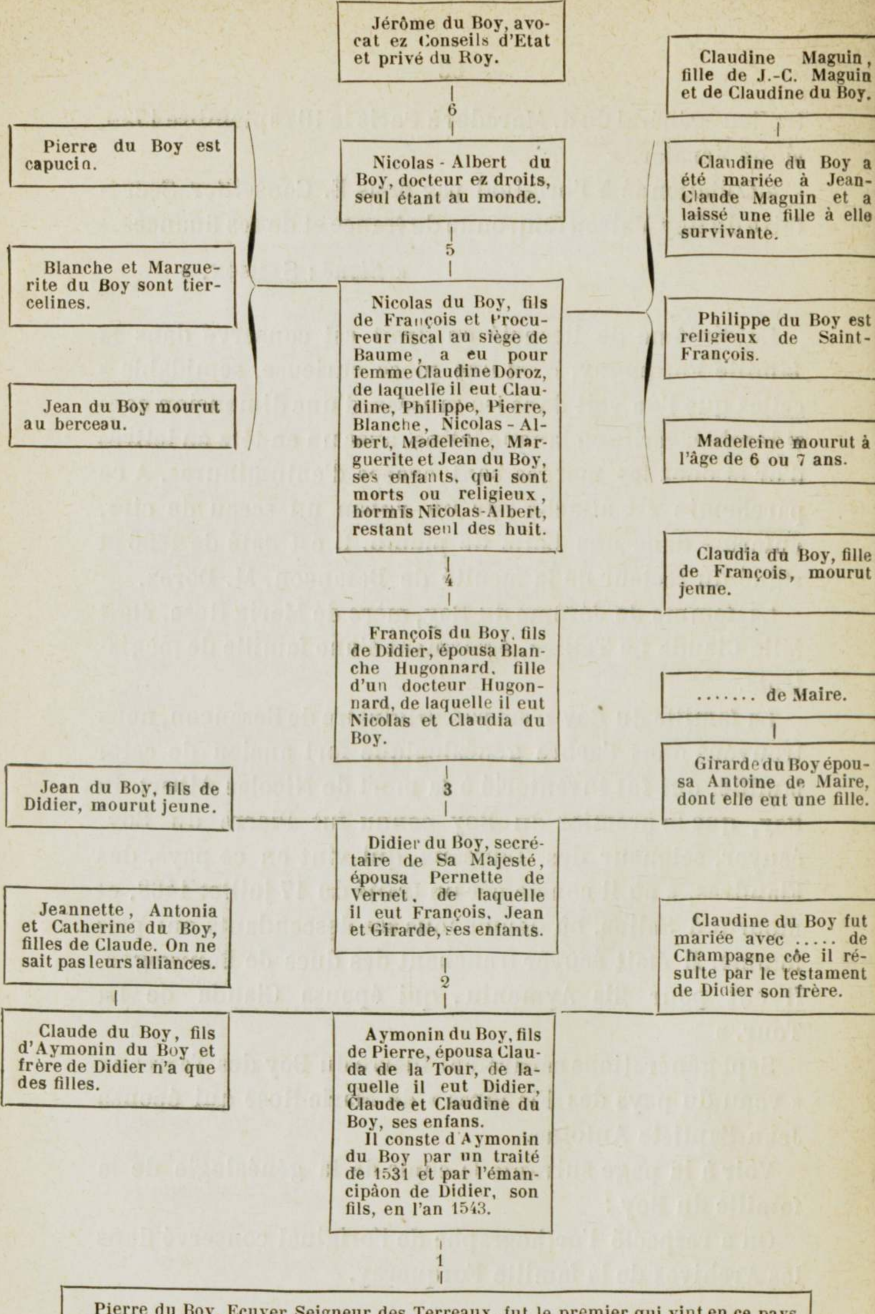
La famille du Boy n'est pas originaire de Besançon, nous trouvons dans l'arbre généalogique fort ancien de cette famille, qui fut inventorié à la mort de Nicolas Albert du Boy, que le premier du Boy connu fut Pierre du Boy, écuyer, seigneur des Terreaux, qui vint en ce pays, des Flandres, « où il conste par un traité du 17 juillet 1468, et mourut à Salins, où depuis tous ses descendants ont pris femme. Il était écuyer tranchant des ducs de Bourgogne. Il eut pour fils Aymonin, qui épousa Clauda de La Tour. »

Sept générations séparaient Pierre du Boy des Terreaux « venu du pays des Flandres » de Marie-Rose qui épousa Jean-Baptiste Antoine.

Voir à la page suivante la copie de la généalogie de la famille du Boy :

On a respecté l'orthographe de l'original conservé dans les Archives de la famille Forqueray.

PREMIÈRE INVENTORIÉE TRENTE-TROIS



Pierre du Boy, Ecuyer Seigneur des Terreaux, fut le premier qui vint en ce pays des Flandres côe il conste par un traité du 7 juillet 1468 et mourut à Salins où, depuis, tous ses descendans ont pris femmes. Il eut pour fils Aymonin du Boy.
Il était Ecuyer tranchant des Ducs de Bourgogne.

CHAPITRE XIII

Marie-Rose du Boy

Après avoir fait connaître ce qu'était la famille de la seconde femme de Jean-Baptiste Antoine, nous revenons à son mariage.

Marie-Rose du Boy, si on considère comme exacte la date de naissance donnée par de La Borde (17 janvier 1717) avait vingt-cinq ans lorsqu'elle épousa Jean-Baptiste Antoine en mars 1741.

Leur contrat fut passé dans la demeure de Jérôme du Boy par Mes Le Prévost et Bouron notaires à Paris, le 13 mars 1741.

Antoine Forqueray ne vint pas de Mantes pour assister au mariage de son fils, il envoya sa procuration passée devant Daret et L'huistre, notaires à Mantes, qui vinrent prendre son consentement dans son domicile, rue de la Madelaine

La mère de la future était décédée.

Jérosme du Boy, père de Marie-Rose, et Henriette-Angélique Houssu, mère de Jean-Baptiste, furent présents au contrat.

Maître du Boy demeurait rue Plastrière, paroisse Saint-Eustache, le domicile indiqué de Jean-Baptiste Antoine est le même que celui de sa mère, rue de la Croix-des-Petits-Champs, même paroisse.

Les personnes qui assistaient au contrat sont : « Charlotte Forqueray, épouse de Me Pierre Buisson, procureur au Parlement, Michel Blavet (1), Messire Louis Rabiot,

(1) Michel Blavet flûtiste qui se fit entendre avec Jean-Baptiste Antoine.

chevalier, seigneur de Meslayes de Chaseux, S. Marc-Antoine Boissin, Alexandre-Pierre Rémy de Saint Gilles, Cirier ordinaire du roy en sa grande chancellerie, dame Gabrielle de Chatillon, épouse de messire Philippe Doroz, Conseiller du Roy en ses conseils, procureur général au Parlement de Bezançon, cousin de la ditte damoiselle future épouse, Michel-René de Navarre de Roüen aussi son cousin, Tribolet intéressé dans les fermes du Roy, et Jean-Baptiste Morin, chevalier de Saint-Louis. »

La fortune personnelle de Jean-Baptiste Antoine s'était notablement augmentée depuis son premier mariage en 1732, et Marie-Rose du Boy lui apporta une belle aisance.

Nous extrayons du contrat de mariage la clause ci-dessous :

« Les dits futurs époux voulant se donner des marques de leur amitié et tendresse mutuelle se font par ces présentes donnation entre vifs égale et réciproque l'un à l'autre et au survivant d'eux, et acceptée réciproquement, pour le dit survivant, de tous les biens meubles et immeubles, acquets, conquets et propres qui se trouveront appartenir au premier mourant au jour de son décès, pour le dit survivant en jouir en toute propriété, se réservant néanmoins la faculté de disposer chacun de la somme de dix mille livres en faveur de qui il avisera... »

Quittance et décharge, ont été données par Forqueray et Marie-Rose du Boy « à présent son épouse » à M. du Boy « l'an mil sept cent quarante un le onzième septembre après midy par devant les mêmes notaires Le Prévost et Bouron (1). »

---

(1) Contrat de mariage et quittance, conservés dans les papiers de la famille Forqueray. Ce contrat nous apprend que Marie-Rose du Boy était la nièce de Guy du Feu, Echevin de Compiègne, qui avait épousé Marie Le Tellier, sœur de sa mère.

De ce mariage sont nés deux enfants, un fils Jean-Baptiste-Marie, et une fille Antoine-Rosalie, dont nous nous occuperons ci-après.

Certains auteurs, parmi lesquels le vicomte de La Laurencie, ont fixé à l'année 1741 la naissance de Jean-Baptiste-Marie Forqueray, fils de Jean-Baptiste Antoine. Cette date figure sur la copie de l'acte de baptême de Jean-Baptiste-Marie faite le 27 décembre 1759 par l'abbé Armand, vicaire de Saint-Paul.

« Le samedi 12 août 1741, ont été suppléées les cérémonies du baptême de Jean-Baptiste-Marie, né du 5, ondoyé à la maison à cause du danger de mort par Jean-Nicolas Moreau, chirurgien juré, demeurant rue des Ballets de cette paroisse. L'enfant est fils de Jean-Baptiste Forqueray et de Marie-Rose du Bois, son épouse, demeurant rue des Ballets, de cette paroisse. Le parrain Etienne Dagourmé, la marraine Marie Lapierre, fille majeure, tous deux rue des Ballets de cette paroisse ; tous ont signé en la minute. »

« Collationné (1) à l'original par moi, soussigné prêtre licencié des lois et de la faculté de Paris et vicaire de Saint-Paul à Paris le 27 décembre 1759.

Signé : ARMAND, vicaire. »

Cette date de 1741, résultat d'une erreur de copie, est manifestement inexacte. Jean-Baptiste-Marie est né en 1743 ou 1744 ainsi qu'il résulte d'un acte du 25 novembre 1760 présentant un caractère d'authenticité indiscutable et déposé aux minutes de l'étude de Me Bouron, notaire à Paris (2).

Cet acte est ainsi conçu :

---

(1) Par collationné il faut entendre copié.

(2) Aujourd'hui étude de Me Tollu.

« Constitution d'une rente par Jean-Baptiste Forqueray et sa femme sur la tête de Jean-Baptiste-Marie Forqueray leur fils.

« Dixième tontine créée par édit du mois de décembre 1759.

« Je Joseph Micault d'Harvelay, conseiller du roy en ses conseils, garde de son trésor royal, confesse avoir reçu comptant en cette ville de Paris de :

« Jean-Baptiste-Antoine Forqueray, ordinaire de la musique de la Chambre du Roy et de Marie-Roze du Bois sa femme pour jouir par eux et le survivant d'eux de la rente ci-après sur la teste de Jean-Baptiste-Marie Forqueray leur fils âgé de seize ans qui en jouira après le décès du survivant de ses père et mère ainsi que des arrérages et accroissements qui seront lors dus.

« La somme de douze cent livres en louis d'or, d'argent et monnaie pour le principal de quatre vingt dix livres de rente viagères qui leur seront constituées par MM. les Prévot des Marchands et Echevins de la ville de Paris sur les trois millions de rente viagères dites tontine vendues et aliénées aux dits sieur Prévot des Marchands et Echevins en conséquence de l'édit du mois de décembre 1759 les dites rentes assignées tant sur la ferme générale des postes que sur les droits d'Aydes et Gabelles. »

(Copie de l'acte de baptême de Jean-Baptiste-Marie annexé) 25 novembre 1760.

« Plusieurs signatures et Forqueray. »

D'après cet acte, Jean-Baptiste-Marie ayant seize ans en novembre 1760, était né en 1743 ou 1744.

La charge qu'occupait à la cour Jean-Baptiste Antoine fut supprimée, et, à partir du 1er janvier 1761, il devint titulaire d'une pension de 813 livres payable sur les fonds des « Menus plaisirs ».

Le brevet de pension qui est aux Archives nationales (1) est accompagné de la déclaration ci-après signée de Forqueray : « Je soussigné, Jean-Baptiste-Antoine Forqueray, ordinaire de la Musique de la Chapelle et de la Chambre du Roy, né le trois avril mil six cent quatre vingt dix neuf à Paris, et baptisé le 5 du même mois à la paroisse Saint-Eustache de Paris, y demeurant rue Croix des Petits Champs,

« Déclare jouir d'une pension de huit cent treize livres qui m'a été accordée par le roy en ma ditte qualité sur les fonds extraordinaires des menus lors de la suppression de ma charge pour me tenir lieu des gages qui y étaient affectés. La ditte charge ayant été achetée et payée par mes père et grand père. De laquelle pension qui m'a été payée sans retenue, il me reste dû une année échüe au premier octobre mil sept cent soixante dix-neuf et trois mois au premier janvier mil sept cent quatre vingt.

« A Paris, ce sept décembre mil sept cent soixante dix neuf.

« *Signé* : FORQUERAY. »

Nous avons fait allusion à la déclaration ci-dessus, en parlant de Forqueray, le père d'Antoine (page 8 plus haut). Il résulte, en effet, de ce document que le grand-père de Jean-Baptiste, c'est-à-dire le père d'Antoine, était ordinaire de la Musique de la Chapelle et de la Chambre du Roi.

A partir du moment où il eut cette pension, Jean-Baptiste Antoine se consacra au service du prince de Conti qui, nous dit de La Borde « l'aimait beaucoup » (voir plus haut, p. 38 (2).

(1) Arch. nat. O^1 675. 3.

(2) *Essai sur la musique ancienne et moderne.* J.-B. de La Borde, Paris, 1780, V. S. p. 509.

Son talent et les appréciations élogieuses des auteurs allemands (1) contribuèrent à étendre au delà des frontières la réputation de Forqueray (2).

C'est ainsi qu'il entretint des relations avec le prince royal de Prusse, le futur Frédéric-Guillaume II, grand amateur d'art et violiste distingué. Ces relations nous sont révélées par la très curieuse lettre que lui écrivit, le 26 octobre 1767, M. de Espérandieu, qui remplissait, auprès de Son Altesse royale, les fonctions de secrétaire.

Nous donnons ci-dessous, dans tous ses détails, en en respectant scrupuleusement l'orthographe, la missive de M. de Espérandieu.

L'adresse est ainsi conçue :

Monsieur,

« Monsieur Forqueray, Officier chez le Roi chez le Selliet de la Reinne, rue La Croix des petit champ pret de Laplaces des Victoires, à paris.

« Avec un petit portrait du prince de prusse que long recomande au poste de soigner cette Lettre pour qu'il ne soit point Briset ».

Voici la lettre :

« Monsieur,

« Son Altesse Royale m'ordonne de vous remettre son portrait si join fait sur la Messure du desut de la Boitte, que jeu lhonneur de vous présanter de sa part. Le portrait et resemblant, il vous sera facille Monsieur dit reconnaître la grandeur d'âme et bonté de cœur dont le ciel a douet ces digne prince qui vous fait bien des compliment,

---

(1) Marpürg. *Histor. Krit. Beyträge*, Berlin.

(2) *Société internationale de musique.* Bulletin du 15 décembre 1908, p. 1269. De La Laurencie.

et qui auras soin de vous faire repasser la musique manuscris après en avoir fait tirer copie comme vous laves dessiret son Altesse Royale la trouve de toute beauté et rend toute la justice possible à vos rarles mérité sur le raport, que j'ay fait, de lacmirations que j'ay eu de vous entendre à Lille Adam (1) avec certain morceaux musique détachés et quelque romance de feu M. de Rameaux et autre grand hauteur, Son Altesse Royales vous prie Monsieur de vouloir bien lui en envoyer quelque pièces de la magnière que nous sommes convenu cet à dire par petit paquet bien envelopés adressé directement par la poste à son Altesse Royale Monseigneur le prince de prusse à postdam, elle souhaite encore avoir notes, les deux marche de la musique des gardes francesse et suices, vous voudres bien avoir la bonté de les envoyer aussi ainsi que de vouloir bien me faire scavoir si votre intantions seret de vous défaire de la basse de violes qui a servit à Monsieur le grand Raigent défunt et que j'ay veu en votre maison de paris son Altesse Royale voudres lavoir (2).

« Je souhaite aureste que lapresante vous trouve monsieur en parfaite sante, et vous prie derecevoir icy les témoignage de reconnesance et des remerciement pour toute les politesse que j'ay recue de votre maison vous priant de trouver bon que madame de Forqueray recoive icy les assurance de mon respectueux atachement ne dessirant rien de plus sinon que vous me fornisies des ocasiont à prendre ma revenge, soit icy qua paris, ou sil plait au ciel jespere retourner un jour et vous persuader

---

(1) Concert à l'Isle-Adam au cours de la fête donnée par le prince de Conti à laquelle assistaient des étrangers de marque comme le prince de Brunswick-Lunebourg.

(2) Il s'agit de la basse de viole dont se servait le régent, et qu'il donna à Antoine Forqueray.

ainsi que madame du profond respect avec lequel j'ay lhonneur detre, Monsieur, votre tres humble, tres obeisant serviteur.

Espérandieu.

Postdam, le 28 octobre 1767.

« S. V. P. — Dans ches moment, son Altesse Royale vous prie de Luy procurer, une petite provisiont des cordes, pour violes, des même donc vous vous serves, il me sembles que vous me fites l'honeur de me dire que vous le tirries de Venisse ou dequel (...) autre places d'hitalie vous Lobligeres dans envoyer par la poste quelque petit paquet (1). »

En dépit de son orthographe de haute fantaisie, cette lettre qui, malgré le nom français de Espérandieu, est écrite par un Allemand, présente de l'intérêt. Elle montre que M. de Espérandieu avait entendu Forqueray à l'Isle-Adam, et vraisemblablement aussi à Paris.

Des relations s'étaient établies entre les deux personnages et Espérandieu emporta les manuscrits de la musique de Jean-Baptiste au prince royal. On sait que, comme son oncle, Frédéric-Guillaume II adorait la musique et qu'il jouait très bien de la basse de viole et du violoncelle.

La tabatière (2) dont il est question dans la lettre de M. de Espérandieu était offerte à Forqueray en remerciement de l'envoi fait par le musicien de ses œuvres que le

---

(1) Cette lettre dont la suscription porte en haut un cachet (Haute-Allemagne) est conservée dans la famille Forqueray.

(2) Cette tabatière, ornée du portrait du prince de Prusse et enrichie de diamants, a été conservée par le fils de Jean-Baptiste Antoine, et détruite pendant la Révolution dans des circonstances que nous ferons connaître plus tard (voir page 92 Jean-Baptiste Marie).

prince trouvait « de toute beauté » et dont il désirait garder copie.

Jean-Baptiste-Antoine possédait une basse de viole ayant servi et appartenu au Régent. Le lieutenant-colonel Forqueray possède dans sa propriété en Auvergne un portrait en pied de son ancêtre Jean-Baptiste-Antoine, peint par Frédou (1) en 1737 et dans lequel il est représenté jouant de la basse de viole. Il est présumable que l'instrument dont il joue est la basse de viole donnée par le régent, et à laquelle fait allusion M. de Espérandieu, car, si on en juge par la peinture, c'est un instrument d'une grande richesse.

M. le vicomte de la Laurencie qui est venu voir ce tableau s'exprime ainsi dans le bulletin de la Société internationale de musique :

« Il est très probable que c'est cette fameuse basse du régent dont Jean-Baptiste-Antoine est représenté jouant dans son portrait : la crosse de ce magnifique instrument s'orne d'une figurine dorée, et le cordier, également doré, porte des ornements sculptés. En faisant faire son portrait, Forqueray devait tout naturellement songer à se laisser peindre avec cette basse qui constituait un précieux souvenir de famille (2). »

Il reste de Jean-Baptiste-Antoine une lettre autographe adressée en 1773 à son fils pour lequel il avait acheté une

---

(1) Frédou, élève de Nattier, est un peintre du règne de Louis XV dont un certain nombre de tableaux sont au musée de Versailles.

(2) De La Laurencie. Bulletin S. I. M. du 15 décembre 1908, p. 1272. M. de La Laurencie, à la recherche de documents concernant les deux célèbres musiciens sur lesquels il faisait une étude, est venu à Malpeyre près Brioude (Haute-Loire) pour voir ce portrait dont il connaissait l'existence, et qu'il a reproduit dans le Bulletin de la S. I. M. que nous venons de citer.

charge à la cour ; nous en parlerons plus loin dans l'étude sur Jean-Baptiste Marie.

Voici la copie de cet autographe. Jean-Baptiste-Antoine, quand il écrivit cette lettre, avait soixante-quatorze ans.

« A Monsieur,

« Monsieur Forqueray, secrétaire de la garde robbe de Mgr le comte d'Artois, chés M. le marquis de Tourdonnet, rue de la Pompe, à Versailles, décembre 1773.

« Ce jeudy dix heures du soir j'ay attendu M. Raissing hier et aujourd'hui sans sortir de chez moy, m'ayant mandé qu'il partait pour paris pour deux jours je le compte retourné parce qua.... à Versailles ce soir, jay chez moi 7000 livres a luy donner les trois autres mil livres je me débatteré ou vous pour les luy remaittre, je demande du tems en luy payant les interraits, je ne luy donnerai les 7000 livres quant votre présence, je n'ay pas l'honneur de le conestre rien ne ressemble mieux a un honette homme qu'un fripon, nous en avons l'exemple tout récemment, venez ou donné un signalement circonstanssier ou je pourrai le reconnaître écrivez sur le champ, il faut qu'il vous donne un reçu des 7000 livres et il y a des formalités à prendre.

« Consultes vous avec luy, jay oublier de vous mander dans le billet que vous avés du recevoir le 30 du mois passé que vous vinssiez avec luy je vous embrasse mon fils et suis votre père,

« Forqueray.

« Réponse subito. »

CHAPITRE XIV

Jean-Baptiste-Antoine fit son testament, le 7 juin 1773, chez Me Giroust notaire à Paris. Nous en donnons ci-dessous la copie (1).

« Par devant les conseillers du roy notaires au Chatelet de Paris soussignés fut présent Sr Jean-Baptiste-Antoine Forqueray ordinaire de la Musique du Roy demeurant à Paris rue Croix des Petits Champs paroisse Saint-Eustache en bonne santé de corps sain d'esprit mémoire et jugement ainsi qu'il est apparu aux dits notaires par ses discours, allant et venant à ses affaires et s'étant même à dessein des présentes transporté à l'étude de Me Giroust l'un d'eux où Me Hamel pour ce invité s'est rendu.

« Lequel a fait et dicté aux notaires soussignés son testament ainsi qu'il suit :

« Comme chrétien je recommande mon âme à Dieu et supplie sa divine bonté de l'admettre dans son saint paradis aussitôt qu'elle sera séparée de mon corps.

« Je désire être enterré avec toute la modestie chrétienne et qu'il soit dit si faire se peut le jour de mon convoy une messe haute mon corps présent. Je veux qu'il soit dit et célébré pour le repos de mon âme dans les six mois qui suivront mon décès cinquante messes basses en l'église de Saint-Eustache, pareil nombre de messes en l'église des révérents pères Augustins de N.-D. des Vic-

---

(1) Cette pièce est conservée dans les papiers de la famille Forqueray.

toires ainsi qu'en l'église de l'Isle-Adam pour raison desquelles messes il sera payé rétribution suffisante.

« Je donne et lègue aux pauvres de la paroisse de Saint-Eustache la somme de 50 livres une fois payées et pareille somme de 50 livres aux pauvres de la paroisse de l'Isle Adam.

« Je déclare que j'ai reçu il y a environ cinq années d'un particulier demeurant à Besançon une somme de 1000 livres pour le remboursement d'une rente de 50 livres qu'il devait à feu du Bois mon b. père dont le titre n'avait pas été compris dans l'inventaire qui a été fait après le décès dudit Sr du Bois. J'entends que lors de mon décès d^e^ Marie-Rose du Bois mon épouse prélève la dite somme de 1000 livres comme un objet qui lui est propre.

« Je donne et lègue à Dlle Marie Lunaux, fille majeure, femme de chambre de mon épouse, 50 livres de rente viagère.

« Je substitue aux enfants à naître en légitime mariage de Sr Jean-Baptiste-Marie Forqueray mon fils la portion qu'il recueillera dans ma succession voulant qu'il n'en ait que l'usufruit sa vie durant. Je substitue pareillement aux enfants nés et à naître en légitime mariage de dlle Antoinette-Rosalie Forqueray ma fille épouse de M. Nicolas Goubaud, ingénieur de S. A. Mgr le prince de Condé la portion qui lui reviendra dans ma succession voulant qu'elle n'en ait aussi que l'usufruit sa vie durant ; et dans le cas où l'un de mes dits deux enfants viendrait à décéder après moi sans postérité, j'entends que la portion qu'il aura recueillie de ma succession soit et demeure substituée aux enfants nés et à naître en légitime mariage de l'autre de mes dits enfants.

« J'entends que lors de mon décès tout le mobilier de ma succession soit converti en acquisition d'héritage ou rentes au profit des appelés à la dite substitution dont mes

enfants auront l'usufruit leur vie durant. J'entends que si mon épouse juge à propos de garder le dit mobilier pour son compte suivant l'estimation qui en aura été faite lors de la prisée avec le 1/4 en sus, il n'en doit être fait aucune vente judiciaire.

« J'entends pareillement que les revenus de mes dits enfants qu'ils recueilleront de ma succession ne puissent être saisis ni arrêtés par aucuns de leurs créanciers les destinant à leurs aliments et qu'ils ne puissent céder les dits revenus par avance à qui que ce soit.

« J'entends aussi que dans le cas où mes dits enfants demanderaient la distraction de leur légitime, la dot que j'ai fournie à la dite d^e^ Goubaut ma fille et celle que je pourrai fournir au dit Sr Forqueray mon fils lors de son établissement soient imputés sur leurs légitimes.

« Je nomme pour exécuter mon présent testament la dame Forqueray mon épouse que je prie d'en prendre la peine et de me donner cette dernière marque de l'amitié qu'elle m'a toujours témoignée ; et dans le cas où la dite dame F... viendrait à décéder avant moi je nomme pour exécuter le dit testament Monsieur Alix (1) mon intime ami sous-caissier à la ferme générale des postes et le prie d'accepter pour son fils au dit cas ma montre d'or dont je lui fais don et legs.

« Je révoque tous autres testaments.....................

....

« L'an 1773 le 7 Juin sur les 11 h. du matin ont signé

J.-B.-A Forqueray.

Hamel. Giroust.

---

(1) Ce Monsieur Alix se nommait Saint-Martin Alix. Il fit partie du conseil de famille chargé de veiller à l'exécution des clauses de ce testament. Voir plus loin page 85.

Un extrait de ce testament se trouve au registre des Insinuations des Archives de la Seine, Vol. 32, N° 240 avec la mention : Vu le 26 août 1782, reçu 60 livres.

Le testament original est déposé chez Me Breuillaud notaire, 323, rue Saint-Martin, successeur de Me Giroust.

Ce sont là d'édifiantes et charitables dispositions dictées par les sentiments élevés que le caractère de Jean-Baptiste Antoine a toujours révélés au cours de sa longue carrière. La date de l'insinuation vingt-six août 1782 que nous lisons à la suite du testament nous permet de fixer à quelques jours près, la date du décès de Jean-Baptiste-Antoine qui est survenue vers le 15 ou 20 août 1782.

Si Marie-Rose du Boy fut une musicienne connue comme claveciniste, si elle fut l'excellente interprète des œuvres de son mari comme en témoignent les auteurs contemporains (1), ainsi que les auteurs de notre époque (2), elle fut aussi, et surtout, l'épouse et la mère de famille la plus accomplie. Le souvenir de ses vertus familiales s'est transmis dans sa descendance, et sa mémoire y est honorée comme celle d'une femme pleine de droiture, de bonté, de douceur, de fidélité à ses devoirs, qui a fait de Marie Rose du Boy, dans la famille Forqueray, le modèle des femmes et des mères.

Le petit-fils de Marie-Rose du Boy, Louis-Jean-Marie, impressionné par un souvenir de sa jeunesse, a rappelé souvent à ses enfants que son père Jean-Baptiste-Marie, au moment de sa mort, avait demandé qu'on mît devant ses yeux le portrait de sa mère, pour laquelle il avait une grande vénération, afin que ce soit la dernière image qui frappât ses regards.

---

(1) De La Borde et Marpürg, cités plus haut.

(2) L. de La Laurencie et Prod'homme cités plus haut.

Le lieutenant-colonel Forqueray possède, avec celui de Jean-Baptiste-Antoine, un portrait de Marie-Rose du Boy peint aussi par Fredou en 1745. Ce tableau admirable de tons (1) peut être comparé à ceux des grands maîtres ; il rappelle beaucoup, et à s'y méprendre, la peinture de Nattier, dont, nous l'avons déjà dit, Fredou était l'élève.

Il est vrai que le modèle était ravissant et rien ne saurait égaler le charme et la grâce répandus sur la physionomie de Marie-Rose du Boy.

De l'examen de ces tableaux il ressort un certain enseignement relativement au luxe dont s'entouraient Jean-Baptiste-Antoine Forqueray et sa femme.

Jean-Baptiste-Antoine est représenté jouant de la basse de viole, il est en habit brodé d'or et justaucorps de satin, jabot et manchettes de dentelles : sur la gauche est figurée une console dorée, finement sculptée et du style de l'époque. Dans le tableau représentant Marie-Rose du Boy, le peintre semble avoir voulu réunir les objets de luxe familiers ou chers à son modèle. C'est d'abord un clavecin à deux claviers, en vernis Martin bleu Nattier, puis une table à toilette, ornée de très belles dentelles et d'une riche draperie de brocart devant laquelle est assise Marie-Rose ; elle a sur les genoux une draperie semblable. Sur la table de toilette se trouve placé un plateau à pied contenant un service de déjeuner en or ciselé, composé d'une chocolatière, théière, sucrier et tasses, le tout très artistique.

Notre curiosité n'est pas satisfaite en ce qui concerne

(1) Le vicomte de La Laurencie qui vint de Paris en Auvergne pour voir les portraits de Jean-Baptiste-Antoine et de sa femme a pris ce dernier pour un Nattier et a traduit son admiration de cette œuvre remarquable en disant que ces tableaux « seraient mieux au musée du Louvre que dans un château au fond de l'Auvergne ».

les derniers jours de Marie-Rose du Boy, nous ne connaissons rien de sa vie à partir de la mort de son mari, et nous ignorons où et quand elle est décédée. C'est une lacune regrettable dans l'histoire des Forqueray où Marie-Rose du Boy a occupé une place qui méritait qu'on connût son existence jusqu'à ses derniers jours.

Elle eut cependant, ainsi que son mari, la satisfaction de voir le mariage de ses enfants. Son fils Jean-Baptiste-Marie s'est marié en 1782 avec Rosalie-Anne Pinsot, et sa fille Antoinette-Rosalie avec L. Goubault, ingénieur.

Son nom figure dans ces deux contrats de mariage.

CHAPITRE XV

Jean-Baptiste-Marie Forqueray

Jean-Baptiste-Marie Forqueray naquit à Paris le 12 août 1743.

Il fut pendant quelque temps secrétaire du marquis de Tourdonnet, premier gentilhomme de la chambre du comte d'Artois, puis, en 1773 il acheta la charge de secrétaire de la garde-robe de Mgr le comte d'Artois (1) moyennant la somme de 10,000 livres à M. Raissing par acte passé le 6 décembre 1773 devant Me Giroust, notaire à Paris. Il semble singulier qu'un notaire ait pu faire un acte de vente d'une charge qui n'était pas susceptible d'être vendue, ces sortes de fonctions étant données par faveur, par le Prince lui-même qui choisissait le titulaire.

Le montant de cette somme de 10,000 livres fut payé en deux fois, son père Jean-Baptiste-Antoine versa d'abord 7,000 livres, et, peu de temps après le 26 novembre 1774, sa mère, Marie-Rose du Boy, en paya le complément, c'est-à-dire 3,000 livres, devant le même notaire Giroust. Le brevet de cette charge ne fut donné à Forqueray, par le comte d'Artois, que trois ans plus tard, le 5 juin 1776, avec la recommandation de le libeller en termes flatteurs pour le titulaire (2).

---

(1) Plus tard Charles X.

(2) Lettre de MM. le marquis de Tourdonnet et le comte de Thianges à M. de Villedeuil, datée de Versailles, le 10 may 1776. Papiers de la famille Forqueray.

En voici la copie :

Brevet de Secrétaire de la Garde robe.

Pour le Sr de Forqueray.

« Aujourd'hui cinquième jour de juin, mil sept cent soixante seize.

« Monseigneur le Comte d'Artois étant à Versailles, bien informé du zèle et de la probité avec lesquels le Sr de Forqueray remplit les fonctions de Secrétaire de la Garde robe depuis la formation de sa maison. Monseigneur, voulant favorablement traiter led. Sr de Forqueray l'a retenu et retient en lad. place, pour, sous les ordres de Messieurs les maîtres de la Garde robe, tenir les états des effets qui y sont contenus, et des dépenses qui y seront faites pour son service, lesquels états seront arrêtés par eux. Pour par led. Sr de Forqueray, jouir de ladite place aux avantages qui y appartiennent, et des appointemens qui y sont attribués. Et pour assurance de sa volonté Monseigneur m'a recommandé d'expédier le présent Brevet qu'il a signé de sa main, et fait contresigner par moi son Conseiller en tous ses conseils, Secrétaire de ses commandemens, Maison, Finances et de son Cabinet.

« *Signé* :

« CHARLES PHILIPPE.

« *Contresigné* :

« Laurent DE VILLEDEUIL ».

En 1780 Jean-Baptiste-Marie fut pourvu d'une charge semblable auprès du duc d'Angoulême (fils du comte d'Artois).

Le brevet qui lui en fut remis, conçu dans les mêmes

termes que le précédent, est également signé Charles Philippe et contresigné M. de Villedeuil (1).

« Brevet de Secrétaire de la Chambre et de la Garde robe de Monseigneur le duc d'Angoulême.

« Pour le Sr de Forqueray.

« Aujourd'huy, huitième jour d'Avril mil sept cent quatre-vingt.

« Monseigneur, fils de France, frère du Roy, Comte d'Artois, étant à Versailles, jugeant à propos de nommer les personnes nécessaires pour le service de Monseigneur le duc d'Angoulême pendant son éducation; sur le favorable rapport qui lui a été fait des bonnes vie et mœurs du Sr Jean-Baptiste-Marie de Forqueray, Monseigneur l'a nommé pour remplir la place de Secrétaire de la Chambre et de Garde robe de Monseigneur le duc d'Angoulême, sous les ordres du Sr Marquis de Séran Gouverneur de mon d. Seigneur le duc d'Angoulême. Pour, en ladite qualité, jouir des honneurs, prérogatives et avantages y attachés, et des émoluments qui y seront attribués suivant les états signés de Monseigneur.

« En conséquence, Monseigneur permet aud. Sr de Forqueray de se qualifier dud. titre dans tous actes publics et particuliers. Et pour assurance de sa volonté, Monseigneur m'a commandé d'expédier le présent Brevet, qu'il a signé de sa main, a fait contresigner par moi, son Conseiller en tous ses conseils, Secrétaire de ses commandemens et Maison, Finances et de son Cabinet.

« *Signé* :

« Charles Philippe.

« *Contresigné* :

« Laurent de Villedeuil. »

---

(1) Parchemins conservés par la famille Forqueray.

Un livre (1) de cette époque richement relié, portant sur la couverture ce titre frappé en lettres d'or :

RECETTES ET DÉPENSES

POUR MONSEIGNEUR LE DUC D'ANGOULÊME

contient le détail des recettes et des dépenses faites pour les maisons de « Leurs Altesses Royales le duc d'Angoulême et le duc de Berri. » Un état des personnes attachées à ces princes, que nous trouvons dans ce livre, nous apprend que Jean-Baptiste-Marie remplissait, en 1784, auprès du duc de Berri, les mêmes fonctions de Secrétaire de la Chambre et de la Garde robe, qu'il exerçait depuis 1780 auprès du duc d'Angoulême.

Ce curieux état des « Officiers » (*sic*) de la Chambre et de la garde robe de ces princes est intéressant, en ce sens qu'il nous fait connaître les attributions et les traitements de ce nombreux personnel. En dehors des premiers gentilshommes de la Chambre, il y avait pour les deux princes deux premiers valets de chambre qui touchaient chacun 9,000 livres, deux premiers valets de garde robe qui touchaient chacun 4,000 livres, un secrétaire des commandements à 6,000 livres, un secrétaire de la garde robe à 2,600 livres, un agent des affaires à 2,400 livres, quatre huissiers de la Chambre à 3,000 livres chacun, deux portemanteaux à 2,800 livres chacun, quatre valets de chambre à 2,400 livres chacun, quatre valets de chambre barbiers dont deux à 2,000 livres chacun et deux à 1,500 livres, quatre garçons de la chambre chacun à 2,200 livres, quatre valets de garde-robe dont deux à 2,600 livres chacun, et deux à 1,200 livres, quatre garçons de garde robe à 2,000 livres chacun, deux garçons de toilette à 1,000 livres

(1) Conservé dans la famille Forqueray.

chacun, deux valets de chambre tapissiers, dont l'un à 1,800 livres et l'autre à 400 livres, deux garçons tailleurs de la garde robe à 800 livres chacun, quatre garçons d'appartement à 2,000 livres chacun, huit feutriers frotteurs à chacun 1,000 livres, deux porte-meubles à 1,800 livres chacun, deux porte-chaises d'affaires à 800 livres chacun, deux blanchisseuses à 1,600 livres chacune et deux empeseuses à 600 livres chacune.

Ce personnel était attaché aux deux fils du comte d'Artois. Pour la charge qu'il occupait auprès de ces deux jeunes princes, Forqueray touchait 2,600 livres. Quant à ce que lui rapportait sa fonction de Secrétaire de la Garde-robe auprès de leur père le comte d'Artois, nous n'avons trouvé, dans les papiers laissés par Jean-Baptiste-Marie, aucun renseignement sur ce point, pas plus que sur la composition et le traitement du personnel de la maison de ce prince.

Nous avons vu que par son testament, fait en 1773, Jean-Baptiste-Antoine avait substitué, à ses enfants, ses petits-enfants nés ou à naître, pour recueillir sa succession.

Pour l'exécution de ces prescriptions, un conseil de famille fut réuni, aussitôt après sa mort, le 29 août 1782, sous la présidence du lieutenant civil au Châtelet de Paris. Cette réunion de famille était, à défaut de parents, composée d'amis « MM. François-René d'Hérouville, avocat au Parlement conseiller du roy, controlleur général des rentes de l'Hôtel de Ville ; Jean-Baptiste de Chomereau, avocat au Parlement, écuyer fourier des logis de S. A. R. Mgr le comte d'Artois ; Saint-Martin Alix, vérificateur des comptes de la ferme générale ; Jean-Baptiste-Antoine-Augustin Ostaud, avocat au Parlement ; Honoré Balthazard Verneil, bourgeois de Paris ; François-Marie Assorty, bourgeois de Paris, tous amis ». Le conseil avait pour but de nommer un tuteur à la substitution. Ce tuteur

fut M. d'Hérouville qui en accepta la charge, et prêta le serment accoutumé.

J.-B.-Marie se maria peu de temps après. En effet, nous trouvons dans des notes laissées par lui que son contrat de mariage fut passé le 6 octobre 1782, chez Me Desjardin, notaire à Versailles. Nous ne possédons pas ce contrat, et nous ignorons la date exacte du mariage de J.-B.-Marie avec Anne-Rosalie Pinsot, fille de Jean-Baptiste-Charles Pinsot, commis au bureau de la guerre.

Il résulte d'un document : « Extrait du registre pour l'enregistrement des contrats et autres titres d'acquisitions » que les Pinsot (dont Jean-Baptiste-Louis, frère de Anne-Rosalie, avocat au Parlement, censeur de la cour), étaient apparentés aux familles de Rochefort, d'Haÿ, de Monneron.

Par une déclaration faite au greffe des criées du Châtelet de Paris, le 22 octobre 1785, il a été déposé une sentence d'adjudication d'une maison située rue-Saint-Anasthase. La minute des lettres de rectification de cette adjudication nous apprend que cette licitation eut lieu à la requête de J.-B. Charles Pinsot qui possédait les 7/27e de cette maison, que François de Rochefort, écuyer, capitaine au régiment d'Aunis, en avait les 9/27e, que Louis Pinsot fils et Rosalie Pinsot, femme Forqueray, en avaient chacun 2/27e, de Monneron 7/54e, demoiselle d'Haÿ autant. Cette maison de la rue Saint-Anasthase au Marais était chargée de deux livres dix sols de Cens, elle fut adjugée à Pinsot moyennant 39 379 livres 10 sols (1).

N'ayant pas le contrat de mariage de Jean-Baptiste-Marie et de Rosalie Pinsot, nous ne savons pas exactement ce qu'était la fortune de cette dernière. Néanmoins, les renseignements que nous possédons font connaître que

(1) Papiers conservés dans la famille Forqueray.

Rosalie Pinsot avait, entr'autres biens immobiliers, les 2/27e de la maison de la rue Saint-Anasthase lors de son mariage, et que son mari lui constitua un douaire de 37 439 livres sur la propriété de Longueron à Joigny.

De ce mariage sont nés deux enfants : Jean-Baptiste-Marie le 3 septembre 1783, et Louis-Jean-Marie le 21 juin 1785.

CHAPITRE XVI

Pendant que Forqueray s'occupait des devoirs de sa charge auprès des princes à Versailles, sa femme fréquentait une société de gens cultivant les belles lettres.

Elle y brillait par son esprit, ses grâces, et son talent d'écrivain et de poète. Elle faisait des séjours assez prolongés au château de Buzenval, chez la marquise de Gaville, dont les invités étaient nombreux. On y jouait de petites comédies en vers, composées par Mme Forqueray. Il en reste un petit cahier manuscrit intitulé : « Recueil des folies faites à Buzenval ».

Nous reproduisons ci-dessous un extrait d'une lettre d'elle, moitié en prose, moitié en vers, qu'elle adressait à M. Pitron, chirurgien major des chasseurs de la Charente, et qui nous fera juger de l'originalité de son style et de la gaieté de son caractère. Il s'agit dans cette lettre d'une brouille avec une amie.

« Depuis que mon destin un peu diabolique
Ne veut plus que je sois du concert angélique ;
Il me faut renoncer au plaisir de vous voir
Et vraiment, cher docteur, j'en suis au désespoir.
Ce langoureux maintien, cette douce paresse
Qui faisaient vos loisirs, charmaient aussi les miens ;
Ce contraste parfait donnait l'air de tendresse
A mes verbeux discours et joyeux entretiens,
Mais au moins l'on riait.....

. . . .

« Si mon imagination, mon cher monsieur, m'a suggéré l'idée de vous tracer en rimes la litanie de mes regrets, c'est qu'elle m'a offert aussi l'espoir que je ne m'adressais

pas à un censeur rigoureux, et que si mes vers ne réunissaient point l'exactitude, la pureté, l'élégance de M. de Voltaire, vous ne m'en voudriez pas du tout d'avoir eu la hardiesse d'estropier son langage. Je n'ai eu d'autre but que de m'égayer et de vous faire rire.

« Depuis mon retour de Paris, je trouve Joigny d'une tristesse de l'autre monde. Il me semble pourtant que ce qu'il y aurait de mieux à faire dans celui-ci (qui parfois est assez maussade) ce serait de rire et de s'amuser jusqu'à notre départ pour l'autre... »

Un de ses amis, le comte de Roidon, inspiré aussi par les muses, entretint avec elle une correspondance suivie, tantôt en vers, tantôt en prose. Nous avons retrouvé une de ses lettres, adressée à Mme « de Forqueray, chez M. d'Haÿ » son parent, dont il faisait une épitaphe peu flatteuse :

« Cy git, Haÿ le bien nommé,
Couvert d'opprobre et d'infamie
Il mérita pendant sa vie
L'horrible nom qu'il a porté. »

Ces vers étaient une moquerie inspirée par le nom de M. d'Haÿ, et non par son caractère, car il paraît, au contraire, avoir été un parent fort accueillant chez lequel Mme Forqueray allait souvent, et qui rit lui-même de la boutade de M. de Roidon.

Mais le ton de cette correspondance n'est pas aussi malveillant, quand il s'adresse à Mme Forqueray, à en juger par ces quelques vers, que nous avons trouvés dans la même enveloppe que l'épitaphe de M. d'Haÿ :

A celle qui permet d'avoir de l'amitié pour elle, mais non pas de l'amour :

Ma reine, vous usez d'une rigueur extrême,
Vous voulez être belle, et vous ne voulez pas
Que l'on soit amoureux de vos divins appas,
Où l'amour établit sa puissance suprême.

D'une simple amitié vous voulez qu'on vous aime
Mais, hélas! je ne puis, et rien que le trépas
Ne me peut affranchir de ces rudes combats
Que pour vous obéir je ressens en moi-même.
Vouloir qu'on n'ait pour vous qu'une simple amitié,
C'est manquer de justice autant que de pitié,
Et c'est vouloir de moi des choses impossibles.
Faites, ma Rosalie, comme les Immortels,
On les voit quelquefois à nos vœux insensibles,
Mais on ne les voit point refuser nos autels.

Cette apparence de frivolité dans le caractère de Mme Forqueray ne l'empêcha pas d'être une mère accomplie.

Peut-être n'existait-il pas une grande parité de sentiments entr'elle et son mari, dont les habitudes semblaient être celles d'un homme froid et méthodique, qui vraisemblablement ne s'accommodait pas très bien des goûts de sa femme.

Mais, elle avait su devenir l'idole de ses enfants. Elle suivait jour par jour les études de ses deux fils, travaillant avec eux le latin et l'anglais qu'elle avait appris pour leur faciliter l'étude de ces deux langues. S'ils obtinrent quelques succès au collège de Juilly, ils en durent, l'un et l'autre, une grande part à leur mère.

L'existence des époux Forqueray s'écoula ainsi jusqu'à la Révolution.

Forqueray remplissait ses fonctions avec le plus grand zèle et avait réalisé dans le budget du duc d'Angoulême et du duc de Berry dont il avait l'administration une économie de plus de 200.000 livres. Au moment où il espérait obtenir la récompense de ses bons services par sa nomination de Secrétaire des Commandements au traitement de 6.000 livres, les événements de la Révolution se précipitèrent et le futur Charles X fut obligé d'émigrer.

CHAPITRE XVII

Le départ du comte d'Artois et de sa famille supprima naturellement les fonctions de Forqueray, qui demanda avec insistance à accompagner les princes dans leur exil.

Le comte d'Artois, convaincu que le mouvement révolutionnaire ne devait pas durer (disait-il lui-même), plus de six mois, confia à Forqueray tous ses bijoux pour qu'il les gardât jusqu'à son retour prochain.

Quelles tribulations et quels ennuis devait causer à Jean-Baptiste-Marie le précieux dépôt confié à son honneur et à sa probité, et combien peu il s'en fallut qu'il ne payât de sa vie son dévouement à la cause qu'il servait!

Nous ne connaissons pas, par le détail, les objets composant ce dépôt. Nous savons, cependant, qu'il y avait parmi eux une poignée d'épée en or enrichie de diamants de grande valeur.

La révolution se prolongeant, le comte d'Artois, ayant besoin de toutes ses ressources, fit réclamer ce précieux dépôt à Forqueray, mais les intermédiaires dont il se servit n'inspirèrent pas à ce fidèle dépositaire assez de confiance pour qu'il leur remît des valeurs d'une telle importance. Il fit savoir au comte d'Artois que ses bijoux lui avaient été demandés par des gens qu'il soupçonnait d'être des imposteurs, car aucun d'eux ne s'était présenté muni de la signature de son Altesse. Il donna au prince le moyen de recevoir ce dépôt si nécessaire pour lui dans ces circonstances critiques, et il lui désigna pour intermédiaire l'ambassadeur de Naples avec lequel il était en relations ; c'est ainsi que J.-B. Forqueray pût restituer au

comte d'Artois tous les bijoux que celui-ci lui avait confiés, et dont il se fit donner décharge par l'ambassadeur.

Forqueray habitait Versailles, rue de Satory, n° 11. Il ne fut pas à l'abri de la tourmente révolutionnaire : ses opinions et son attachement pour la famille royale étaient connus, on n'ignorait pas qu'il avait occupé une fonction à la Cour, il suffisait de cela pour le compromettre ; aussi son nom ne tarda-t-il pas à être inscrit sur la liste des gens suspects. De là à l'arrestation il n'y avait qu'un pas.

A la veille du jour où cet événement, qu'il appréhendait, devait se produire, sa femme, prévenue par des amis qu'une perquisition devait être faite à leur domicile, perdit la tête, et pour soustraire aux investigations les objets compromettants qu'elle possédait, elle jeta dans une fosse d'aisances le reçu de l'ambassadeur de Naples, et la tabatière en or enrichie de diamants, ornée du portrait de Frédéric Guillaume de Prusse, donnée par ce Prince à son beau-père, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Jean-Baptiste-Marie fut effectivement arrêté et incarcéré.

Comme tant d'autres il dut son salut à la chute de Robespierre. Après le 9 Thermidor une ère d'apaisement succéda au régime de la terreur, et les prisons s'ouvrirent pour un grand nombre de suspects incarcérés.

Il en fut ainsi pour Jean-Baptiste-Marie ; en vertu d'une décision des membres du Directoire du département de Seine-et-Oise, du 2 août 1794, et d'une délibération du Conseil général de la commune de Versailles, son nom fut rayé sur la liste des gens suspects (1).

---

(1) Copie de cette délibération :

Averti de faire timbrer. — N° 33.

Nous soussignés, président et membres du Directoire du département de Seine-et-Oise, certifions, en conformité de la

C'était l'espoir certain de sa mise en liberté ; en effet, quelque temps après, les portes de la prison s'ouvrirent devant lui.

Tous ces événements n'avaient pas été sans atteindre Forqueray dans sa fortune, qui semble avoir été fortement amoindrie à cette époque. Pour augmenter ses ressources, il plaça ses fonds dans des affaires commerciales et industrielles. Les résultats furent mauvais, et deux au moins de ces entreprises furent malheureuses ; d'abord une affaire de commandite de la maison Gallerand frères, négociants à Versailles, dans laquelle il perdit 25.000 livres, puis l'affaire des Galiotes de Paris à Rouen, sorte de service de transport par bateau appelé les « coches d'eau ». Jean-Baptiste semble avoir été directeur ou administrateur de cette entreprise, qui réussit si mal, qu'il jugea utile, en Messidor an XIII (1804), de se séparer de biens d'avec sa femme pour ne pas compromettre la fortune de celle-ci.

Jean-Baptiste-Marie était un homme de l'ancien régime; attaché à la Cour où il vécut, ne connaissant rien aux

---

loi du 15 mars 1793, que le citoyen Jean-Baptiste-Marie Forqueray, demeurant à Versailles, rue de Satory, n° 11, n'est et n'a été inscrit sur aucune liste des émigrés du département, et que ses biens n'ont point été mis sous séquestre.

Fait en Directoire et en séance publique, à Versailles, le 2 août 1794, l'an troisième de la République française.

Signé : Charbonnier, Lavallery, Rimaud, E. Vinard, Benard, Bouquet.

Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune de Versailles :

Séance publique du 8 août 1794, l'an troisième de la République française.

Le conseil déclare, après avoir entendu la lecture du mémoire, que le nom du citoyen Forqueray sera rayé sur la liste des gens suspects.

Pour extrait : *signé:* Sure.

affaires, il dut, naturellement, se faire exploiter, et perdre les fonds qu'il mit dans des entreprises que sa manière de vivre, jusqu'à cette époque, ne l'avait pas rendu apte à surveiller, ni mener à bien. Malgré l'esprit de méthode, d'ordre et d'économie qui présidait à toutes les actions de sa vie, il ne pouvait avoir aucune des qualités qui font un homme d'affaires.

La séparation avait laissé à Rosalie Pinsot une situation aisée; elle se retira à Joigny vivant séparée de son mari qui resta à Paris. Entr'autres éléments de sa fortune, elle possédait la terre de Longueron près de Joigny, qu'elle vendit plus tard à M. de Chomereau.

Forqueray possédait encore avec sa sœur, Mme Goubault, une loge à la foire Saint-Germain qui fut achetée par la ville de Paris en 1815, puis différentes créances, sur le comte de Thianges, sur un M. des Essarts et autres. Grâce à une économie et à un ordre parfaits, il parvint, vers la fin de sa vie, à reconstituer une petite fortune. Nous trouvons, en effet, dans ses livres de comptabilité, tenus avec une exactitude extraordinaire jusqu'à la veille de sa mort en 1831, qu'il avait dans les dernières années de sa vie un revenu de 8 à 9000 francs, indépendamment de la fortune dont jouissait sa femme.

CHAPITRE XVIII

Jean-Baptiste pendant ses années de détresse songea aux Princes qu'il avait si fidèlement servis, pour lesquels il avait exposé sa liberté et même sa vie, afin d'obtenir d'eux sa réintégration dans ses anciennes fonctions. La première démarche qu'il fit date de 1814, nous en retrouvons le détail dans des lettres qu'il a conservées. Nous donnons ci-dessous copie de celle qu'il écrivit pour obtenir une audience du comte d'Artois :

« M. le duc de Maillé,

« Premier gentilhomme de la Chambre de S. A. R. Monsieur, frère du Roi.

Paris ce 13 mai 1814.

« Monsieur le Duc,

« Attaché depuis 1773 au service de S. A. R. Monsieur, en qualité de secrétaire breveté de la garde robe, j'ai le plus vif empressement de mettre aux pieds de S. A. R. l'hommage de mon respectueux dévouement. J'ose vous prier, M. le Duc, de m'accorder cette faveur en me faisant indiquer les jour et heure où il me sera permis de paraître devant S. A. R.... »

Forqueray connaissait bien peu sans doute le cœur humain en général et celui des Bourbons en particulier. Il ignorait que la reconnaissance est un fardeau lourd à porter, et que les grands aiment mieux être entourés des gens qu'ils obligent, que des gens qui les ont obligés.

Jean-Baptiste éprouvait réellement les sentiments de respect et de dévouement qu'il manifeste dans cette lettre. Son fils Louis-Jean-Marie nous a souvent entretenu de l'attachement que Jean-Baptiste avait, malgré tout, conservé pour le comte d'Artois et pour sa famille.

Bien qu'elle eût été chaudement appuyée par le Duc de Sérent, cette demande d'audience ne fut pas accueillie; ce personnage qui avait été, avant la Révolution, premier gentilhomme de la chambre du comte d'Artois, garda toute sa vie des sentiments d'estime et d'affection pour Forqueray, ainsi qu'en témoignent les nombreuses lettres conservées par Jean-Baptiste-Marie (1).

Le 7 décembre 1814, Forqueray fit transmettre une nouvelle pétition par M. de Verdun, surintendant de la maison de Monsieur, qui lui témoignait de l'amitié ; cette pétition était ainsi conçue :

« *A Monsieur, frère du roi*

« Monsieur,

« Forqueray, ancien et fidèle serviteur attaché au service de Votre Altesse Royale depuis 1773, en qualité de secrétaire de sa garde robe, et au service des Princes MMgrs Duc d'Angoulême et Duc de Berry depuis 1780, comme secrétaire de la Chambre et de la garde robe de LL. AA. RR.

« Supplie très humblement Monsieur de le rappeler auprès de sa personne dans l'exercice de la place qu'il occupait.

« Pour obtenir cette faveur, il ose mettre sous les yeux de Monsieur, les titres sur lesquels il appuie sa demande :

« Quarante et un ans de services,

« Une économie de 205.000 francs sur les fonds affectés

---

(1) Papiers de la famille Forqueray.

aux dépenses de la garde robe, pendant une gestion de douze ans.

« Les témoignages avantageux qu'ont rendus sur son compte feus MM. les comte de Thianges et marquis de Tourdonnet. (1)

« Un brevet de secrétaire de la garde robe que Monseigneur a bien voulu lui accorder en 1776.

« La pension de 750 francs que Monseigneur daigna lui accorder le 1er juin 1791 (2), en récompense de ses loyaux services et en dédommagement du capital par lui payé pour l'obtention de sa place, pension dont il n'a pas joui, n'ayant jamais voulu la faire liquider dans l'espoir consolant que Monseigneur rentrerait dans la plénitude de ses droits.

« A ces titres qui intéresseront, sans doute, Monsieur, le suppliant ose ajouter :

« Le désir qu'il a manifesté en 1790 à M. le duc de Sérent d'aller rejoindre les Princes, l'honneur lui en faisait un devoir.

« Ses principes invariables, son amour et sa fidélité pour Monsieur qui l'ont empêché de remplir aucune place pendant la révolution.

« La perte de sa fortune et une longue captivité qui lui eût coûté la vie, si on eût découvert dans ses papiers le récépissé de la remise d'une partie des diamants de Monsieur dont il avait été dépositaire.

« Il peut également ajouter qu'il a été assez heureux

---

(1) Le comte de Thianges et le marquis de Tourdonnet étaient, avant la Révolution, premiers gentilshommes de la chambre des ducs d'Angoulême et de Berry.

(2) Au moment de son départ pour l'émigration, le comte d'Artois signa un titre de pension de 750 francs qu'il accordait à Forqueray mais celui-ci sentant bien que le gouvernement de la République ne consentirait pas à payer cette pension ne chercha pas à la faire liquider.

pour sauver quelques effets précieux appartenant à S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême.

« Ces faits appuyés de preuves inspirent au suppliant l'entière confiance qu'il est digne des bontés de Monsieur, auquel il désire offrir l'hommage du dévouement le plus absolu, en consacrant le reste de ses jours au service de son Auguste personne. »

A cette pétition, il fut répondu deux ans après. On demandait à M. Forqueray de présenter le bon du Prince du 1er juin 1791 qui lui accordait une pension.

Forqueray répondit en envoyant la copie d'un rapport fait en 1791 par M. Gobaut de Crignelle, président d'une commission spéciale des pensions.

Ce mémoire dit en substance que le « Sr Raissing a une pension de 1500 livres et sa femme une pension de 750 livres, que ledit Raissing avait vendu moyennant 10000 livres la place de secrétaire de la garde-robe, qu'il n'y avait aucune finance attachée à cette place (1), et que les 10000 livres ont été pur bénéfice pour le Sr. Raissing. Que Forqueray est chargé de tout ce qui concerne la garde-robe de Monseigneur, qu'il remplit sa place avec zèle, intelligence, honnêteté et désintéressement, et qu'il se trouve sans aucune récompense.

« Que Forqueray a payé les 10000 livres à Raissing, et

---

(1) Les fonctionnaires de la cour étaient, en effet, choisis et nommés par le roi ou les princes auxquels ils étaient attachés ; mais ces charges n'étaient pas vénales. Les sommes payées aux titulaires n'étaient que le prix que ceux-ci fixaient pour leur démission. C'est ainsi que Forqueray, assuré à l'avance qu'il serait agréé par le comte d'Artois, avait donné 10000 francs à Raissing pour qu'il donnât sa démission. Nous avons dit, plus haut qu'il se faisait un commerce des charges, même les plus considérables de la cour, souvent à l'insu du roi et des princes.

qu'il est plus juste de lui donner à peu près l'intérêt de ce fonds que de laisser jouir Raissing et sa femme de 2250 livres de pension, tandis que M. Forqueray n'aurait rien et perdrait son capital.

« Qu'en conséquence il y a lieu de réduire la pension de M. Raissing à 750 livres qui seraient données à M. Forqueray à titre de traitement. »

La proposition de M. de Crignelle fut acceptée, d'autant plus qu'elle ne grèvait pas les finances de Monsieur.

Par une lettre, du 3 juillet 1816, de M. de Verdun, surintendant de la maison de Monsieur, Jean-Baptiste-Marie fut avisé qu'il toucherait une pension annuelle de 750 livres.

Cette pension coûtait peu à ce prince généreux, car c'est à la vérité avec la bourse des Raissing, auquel on retranchait 750 livres de sa pension, qu'on en fit une bien modeste à Forqueray.

Celui-ci trouvait, en effet, cette pension si modeste qu'il fut autorisé à croire qu'elle ne lui était accordée que pour les services auprès de la personne du comte d'Artois sans qu'on ait tenu compte des fonctions de secrétaire de la chambre qu'il avait occupées auprès des Ducs d'Angoulême et de Berry. Aussi fit-il des démarches auprès du duc de Berry pour obtenir une nouvelle pension.

Nous extrayons les passages suivants de la lettre qu'il adressa à ce prince le 9 février 1817 :

« Forqueray... supplie Monseigneur de lui accorder une pension...

« Si le désir manifesté en 1790 à M. le duc de Sérent, par le pétitionnaire, de se dévouer à la personne de Votre A. R. et de son Auguste frère (1), si une longue

---

(1) Allusion au désir manifesté par Forqueray d'accompagner le comte d'Artois et ses fils en émigration.

captivité soufferte par suite de son attachement connu pour tous les membres de la famille royale,

« Si enfin, d'avoir exposé sa vie dans le cours des excès les plus orageux de la révolution, en sauvant une partie des diamants de Monsieur, comte d'Artois, ainsi que des effets précieux, appartenant à Votre Altesse Royale et à son Auguste frère, sont des titres auprès de Monseigneur pour être digne de sa reconnaissance et de ses bontés...

« Quelle que puisse être la faveur que Votre A. R. daignera lui accorder, le suppliant la regardera toujours comme un dédommagement des pertes qu'il a essuyées... » (1)

Cette demande fut également appuyée par le duc de Sérent, qui écrivit à ce sujet à Forqueray la lettre la plus amicale, dans laquelle il lui laisse entrevoir le peu d'espoir qu'il a lui-même dans le succès !

En effet, Forqueray ne dut jamais recevoir de réponse à sa supplique, car il ne toucha que la modeste pension que Monsieur lui accorda sur la bourse de Raissing.

Forqueray habitait Paris, rue d'Anjou, au Marais, n° 11, pendant que sa femme vivait à Joigny, où elle mourut le 17 août 1829, assistée de son fils Louis-Jean-Marie.

Quelques années avant sa mort, Jean-Baptiste-Marie avait abandonné la plus grande partie de ses capitaux à ses deux enfants.

Il vivait seul, avec une gouvernante, Mme Guillemot, qui était à son service dès avant la naissance de ses enfants.

Il ne voulut jamais, malgré les instances de son fils aîné, notaire à Paris, habiter avec lui, ni même prendre un appartement dans la même maison. Cependant, il

(1) Le brouillon de cette lettre écrit de sa main a été conservé par J.-B.-M. et se trouve dans les papiers de la famille.

passait une partie de l'été à la campagne avec lui et sa famille.

Les événements qui traversèrent son existence, que nous avons relatés plus haut, semblent avoir attristé son humeur. Ses tribulations pendant la Révolution, sa captivité, le danger qu'il courut d'y laisser sa tête, la perte de sa fortune, l'incompatibilité d'humeur existant entre lui et sa femme, leur séparation, enfin l'ingratitude que lui témoignèrent les membres de la famille royale auxquels il était si attaché, imprimèrent à son caractère une tristesse qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie.

Il s'éteignit doucement, et sans maladie, entouré de ses deux fils, le 4 novembre 1831 à Paris.

CHAPITRE XIX

Nous avons dit plus haut que Jean-Baptiste-Marie avait une sœur, Antoinette Rosalie, née en 1745.

Elle épousa Nicolas-Louis Goubault, ingénieur du prince de Condé, avant la révolution, et devenu plus tard « ingénieur attaché au Ministère des relations extérieures ». Nous ignorons la date de la mort de Mme Goubault, dont le décès a dû précéder de peu celui de son mari, survenu le 11 août 1820.

Les époux Goubault eurent un fils, dont la conduite laissa beaucoup à désirer. Il semble même qu'il ait commis une action indélicate vis-à-vis de son oncle Jean-Baptiste-Marie Forqueray, auquel il emprunta une somme importante qu'il ne lui rendit jamais. Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce qu'il fit, pas plus que sur l'époque de sa mort.

CHAPITRE XX

Le 3 septembre 1783, naquit à Versailles Jean-Baptiste-Marie Forqueray, fils du précédent. Il fut baptisé en l'église de la paroisse de Saint-Louis, et eut pour parrain Jean-Baptiste-Louis Pinsot, avocat au Parlement, censeur de la cour, son oncle, et pour marraine, Marie-Rose du Boy, veuve de Jean-Baptiste-Antoine Forqueray, sa grand'mère.

Cette dernière n'assista pas au baptême et fut représentée par Marie-Anne-Rosalie Paulmier, veuve de Nicolas Pinsot, grand'mère maternelle de l'enfant.

Il fit ses études au collège de Juilly.

Il fut d'abord officier de marine. En l'an IX (1800) il était aspirant à Rochefort, d'où il écrivit plusieurs lettres en anglais à son frère, employé au bureau des domaines nationaux à Versailles. Il y resta jusqu'en l'an XII (1803) à bord de l'*Agile* et du vaisseau amiral le *Duguay-Trouin*.

Apprenant, alors seulement, que la fortune de son père avait été perdue, depuis la chute de la royauté, il renonça à la carrière brillante, mais peu rémunératrice, d'officier de marine et entra dans le commissariat (1). Il fut nommé inspecteur aux vivres le 26 Pluviôse an XII, avec un traitement de 5,000 francs, et reçut l'ordre de se rendre au quartier général de l'armée des côtes de l'Océan à Saint-Omer.

---

(1) Lettre écrite à sa mère et conservée dans la famille.

Il fut, pendant sa carrière de marin, fait prisonnier par les Anglais, comme nous l'apprend une lettre non datée qu'il écrivit de Wincanton, à sa mère ; ce message avait été confié à un de ses amis, M. Graeb, aspirant de marine, « qui avait obtenu la permission de s'en retourner en France sur parole ».

Où fut-il fait prisonnier, dans quelles conditions, à quelle époque et combien dura sa captivité ? Autant de questions auxquelles nous ne pouvons répondre, n'ayant trouvé aucun document susceptible de nous renseigner.

A la chute de l'Empire, il devint notaire à Paris, où il acheta l'étude de Me du Pin, apparenté à la famille Forqueray.

Il épousa vers 1820 Honorine Cornut de la Fontaine de Coincy, née en 1799, fille de Benoit François Cornut de la Fontaine de Coincy, né en 1745, mort en 1831, caissier général du Trésor public, qui avait épousé sa cousine Henriette-Sophie Cornut de la Fontaine.

La femme de Jean-Baptiste Forqueray avait cinq frères et deux sœurs.

L'une des sœurs, Henriette, épousa M. Thibert et mourut sans postérité. Elle fut la marraine de Jean-Baptiste-Alexandre-Henri Forqueray, neveu de Jean-Baptiste, qui devint, en 1869, directeur des houillères de la Haute-Loire; cette société avait été, avant 1830, reconstituée par M. de Coincy, le père d'Honorine.

Une autre des sœurs d'Honorine de Coincy épousa Adrien de Thomasson, grand-père de M. de Thomasson, chef d'escadron d'artillerie et ancien attaché militaire de France en Roumanie.

Un oncle d'Honorine de Coincy, Alexandre-Henri-Simon Cornu de la Fontaine (né en 1765, mort en 1841), occupa à la fin d'une longue carrière, au Ministère des Finances les fonctions de payeur central du Trésor. Un des petits-

fils de ce dernier est M. Pierre Cornu de la Fontaine, actuellement chef d'escadron d'artillerie.

Jean-Baptiste Forqueray et Honorine de Coincy eurent cinq enfants. Une fille, Valentine, mourut jeune ; les quatre autres furent :

1° Jean-Baptiste-Henri-Eugène, né en 1822, ingénieur en chef de la Compagnie Parisienne du gaz, chevalier de la Légion d'honneur, mort célibataire en 1895 ;

2° Claire, née le 31 août 1829 ;

3° Henri-Gaston, né en 1831, qui devint général de brigade d'artillerie, commandeur de la Légion d'honneur, mort célibataire en 1893 ;

4° Emmanuel, qui devint armateur, habita la Rochelle et mourut célibataire, était né en 1827.

Claire Forqueray, ci-dessus, épousa, le 14 mai 1850, Tancrède Brumault-Deshoulières à la Rochelle. Elle eut trois enfants :

1° Georges, décédé lieutenant d'infanterie, célibataire ;

2° Eugène, marié à Marguerite Dumorisson ; il habite la Rochelle et a quatre enfants : Madeleine, Henri, Jean et Louise.

3° Valentine, mariée à Henri Chevreau, colonel du génie à la Rochelle, a trois enfants : Emmanuel, Henriette, mariée à Jules Gauzence de Lastours, capitaine du génie (dont Henri de Lastours) ; Isabelle, mariée à André Belfrémieux (dont Léonard Belfrémieux).

M. Chevreau, colonel du génie, était le frère de M. Chevreau, préfet de la Seine, ministre de l'Intérieur sous Napoléon III.

CHAPITRE XXI

Louis-Jean-Marie Forqueray, second fils de Jean-Baptiste-Marie et de Anne-Rosalie Pinsot, naquit à Versailles le 16 juin 1785, et mourut à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) le 13 juin 1875.

Il fut baptisé le jour de sa naissance à l'église Saint-Louis de Versailles. Son parrain fut Jean-Louis de la Vigne, son cousin, et sa marraine, Marie-Anne Paulmier, veuve de François-Nicolas Pinsot, sa grand'mère.

Nous avons dit qu'il avait été élevé, ainsi que son frère Jean-Baptiste, avec la plus grande affection par sa mère, qui surveilla l'éducation et l'instruction de ses enfants jusqu'à leur entrée en pension. Aux soins de cette mère si bonne vinrent s'ajouter ceux de Javotte, vieille domestique, qui reçut les deux enfants quand ils vinrent au monde et mourut dans la maison.

Il fit ses études au collège de Juilly, tenu par les Oratoriens, le plus réputé des établissements d'éducation de cette époque.

A douze ans, ainsi que nous l'apprend une lettre adressée à son père le 11 Floréal an VII, il mettait en vers une ode d'Horace à la Fortune.

Comme son grand-père et son bisaïeul, Louis aimait passionnément la musique et la grande distraction de son enfance était de jouer du violon.

Il hérita de sa mère le talent de la versification, il a toute

sa vie quelque peu caressé la Muse, et commis quelques poésies légères, quelques chansonnettes.

Pendant son séjour à Juilly, il connut intimement quelques membres de la famille Bonaparte. Jérôme, le futur roi de Westphalie, à peu près de son âge, y était pensionnaire comme lui, et Louis l'amena souvent à Versailles chez ses parents. Il fit également la connaissance de Pauline Bonaparte qui lui fit cadeau d'une bague à laquelle il attachait une grande importance en raison des souvenirs qu'elle lui rappelait.

Ses études terminées, son père étant à peu près ruiné, Louis dut chercher un emploi que sa mère lui trouva facilement grâce à ses nombreuses relations.

Il fut d'abord employé au bureau des domaines nationaux à Versailles, puis en 1803, époque où les hommes étaient rares en France, le plus grand nombre étant aux armées, il occupa les fonctions de directeur des contributions du département de l'Indre. Il était en même temps fondé de pouvoirs de la Recette générale des finances du même département dont le receveur était M. de Marguery.

Le comte Miot de Mélito était un ami de Mme Forqueray, lui aussi était poète, et dans les papiers laissés par Rosalie Pinsot, nous avons trouvé une pièce de vers de lui.

M. de Mélito avait une nièce, Mlle Sophie Delaulnaye, dont Louis était fort épris. Un projet de mariage s'ébaucha entre les deux jeunes gens.

Nous connaissons ce projet par la correspondance échangée entre Mme Calixte de Bernus et Mlle Sophie Delaulnaye et par les lettres qu'écrivait de Châteauroux Mme Delaulnaye, mère de Mlle Sophie, à son frère le comte de Mélito, président du conseil d'Etat espagnol, sous le roi Joseph. Dans cette lettre, Mme Delaulnaye demande à son frère d'appeler auprès de lui le jeune

Forqueray, afin d'apprécier par lui-même sa valeur, en vue du mariage projeté.

A son arrivée à Madrid, Forqueray fut bien accueilli par M. de Mélito qui le fit nommer auditeur au Conseil d'Etat. Néanmoins, le projet de mariage fut abandonné. Pour quelle cause ? Nous l'ignorons.

Nous savons cependant qu'il y eut quelques différends entre M. de Mélito et Forqueray, qui donna sa démission de ses fonctions au Conseil d'Etat.

Il se trouva à Madrid sans situation, mais il eut heureusement l'occasion de rencontrer le baron Dennier, inspecteur en chef aux revues des armées d'Espagne, qui avait connu sa famille à Versailles, et qui le fit nommer commissaire des guerres adjoint aux armées du Centre.

Nous trouvons dans des lettres reçues par Louis, pendant qu'il exerçait ces fonctions en Espagne, une communication du ministère de la Guerre à Paris, ainsi conçue :

« Ministère de la Guerre,

« J'ai l'honneur de saluer Monsieur Forqueray, et de lui annoncer avec un vrai plaisir qu'il est présenté dans un projet de décret soumis à Sa Majesté pour être excepté de la levée des 300.000 hommes.

« Son dévoué serviteur,

Oger.

« 9 décembre. »

Il paraît singulier de voir que Forqueray, qui était déjà militaire à cette époque, soit compris dans un décret pour être excepté de la levée de 300.000 hommes.

Cette période de l'existence de Louis-Jean-Marie semble avoir été la plus heureuse de sa vie, il en parlait souvent, et il avait conservé de cette époque les souvenirs les plus agréables.

Madrid était une ville de plaisir pour les jeunes officiers français dont les grandes dames espagnoles recherchaient beaucoup la société. S'il leur fallait, dans les rues sombres de Madrid, se méfier le soir du couteau des patriotes espagnols, ils n'avaient pas à redouter les rigueurs des belles Madrilènes.

Louis y mena joyeuse vie, en compagnie de ses collègues, Picot de Moras, Coméras, Carl et le fils du conventionnel Bentabol.

Mais cette existence heureuse ne dura pas longtemps, le roi Joseph dut abandonner son trône d'Espagne, et Louis suivit l'armée pour regagner la France après mille péripéties.

Louis resta dans l'armée jusqu'à la chute de l'Empire. Il prit part à la campagne de France et à la bataille de Waterloo.

A l'abdication de l'Empereur, il fut envoyé à Bourges, et chargé avec l'Intendant général d'Aure, de certaines opérations administratives relatives au licenciement de l'armée de la Loire.

Quant à lui, il fut mis à la suite le premier décembre 1815, en demi-solde, et classé dans la quatorzième catégorie de son grade.

Il démissionna et vint à Paris, où il trouva son frère aîné, comme lui démissionnaire de ses fonctions d'inspecteur de la Marine, et aussi comme lui, sans fortune et sans position.

Leur père, bien que resté fidèle aux Bourbons, n'était pas en situation de les aider et son crédit auprès du nouveau pouvoir était bien médiocre.

Heureusement pour les deux frères Forqueray, ils avaient un parent M. Ricqbour dont la situation de fortune était considérable, et les relations très étendues dans le monde des affaires. Il aida Jean-Baptiste-Marie

à devenir notaire à Paris, et fit de Louis un maître de forges.

M. Ricqbour fit encore plus pour Louis qu'il n'avait fait pour son frère ; il le maria le seize octobre 1819 à Rose-Aglaé Bonnardot-Ricqbour, sa nièce.

Par le contrat de ce mariage M. et Mme Ricqbour constituèrent en dot à leur nièce une somme de trente mille francs, avec la promesse de lui laisser toute leur fortune.

CHAPITRE XXII

Qu'était ce parent Ricqbour, cousin de Louis et oncle de sa femme ?

Jean-Baptiste Ricqbour, qui naquit le 25 septembre 1764, était fils d'Antoine Ricqbour et de Marie-Françoise Hérelle. Il devint le 13 septembre 1789 « conseiller du roy, notaire de Sa Majesté et de sa cour » à Versailles, et épousa, le 6 janvier 1790, Anne-Victoire Barat, fille de Gilles Barat, son prédécesseur, et de Madeleine-Victoire Paulmier, dont la sœur Anne-Rosalie Pinsot avait épousé Jean-Baptiste-Marie Forqueray, père de Louis.

Victoire Barat, la femme de Jean-Baptiste Ricqbour, était donc la cousine germaine de Louis Forqueray.

Pour en terminer avec cette parenté des Forqueray, disons que Victoire Barat, femme de Jean-Baptiste Ricqbour, avait une sœur, Mathilde Barat, qui épousa Alexis Revenaz, d'où la parenté des familles Forqueray et Revenaz. (1)

Nous avons dit que Jean-Baptiste Ricqbour avait une grosse situation de fortune ; en effet, il possédait la maison qu'il habitait à Paris, rue Villedo, n° 12, la propriété importante du Buisson, commune de Lésigny, près Melun, le château et la propriété de Brunoy où il passait l'été, les mines et les usines de Baïgory dans les Pyrénées. Il avait en outre des intérêts dans un grand nombre d'affaires.

---

(1) Une demoiselle Revenaz épousa le Comte Pastré.

A l'époque du mariage de Louis avec Rose-Aglaé, M. et Mme Ricqbour n'étaient plus jeunes, et n'avaient pas d'enfant, ils avaient élevé leur nièce Rose-Aglaé, ils s'étaient attachés à elle et se proposaient d'en faire leur unique héritière au détriment des autres neveux et nièces de Mme Ricqbour, les enfants de sa sœur Mathilde, Mme Alexis Revenaz.

Le jeune ménage s'installa au Chautay, canton de la Guerche, dans le département du Cher, où Louis apprit le métier de maître de forges.

Il connut bientôt tous les procédés de la fabrication de la fonte et du fer, devint en peu de temps un industriel important et acquit une réputation qui dépassa promptement les limites de la région.

Sa parfaite éducation, ses manières distinguées, son esprit aimable le firent rechercher de tous les personnages occupant, à un degré quelconque, une situation dans le pays. Il devint l'ami de M. de Montalivet, du comte Jaubert, de M. du Vergier de Hauranne, du marquis Aguado, du duc de Mortemart, du comte du Prat, du baron de Bourgoing, de Hyde de Neuville, de Chauveau-Lagarde, le fils du défenseur de Marie-Antoinette, et tant d'autres..., non qu'il eût recherché l'amitié de tous ces personnages, car il avait le caractère entier, et n'aurait jamais fait aucune avance à ceux qu'il considérait comme supérieurs à lui par leur situation ou leur fortune, mais parce que tous ces personnages trouvaient agrément dans leurs relations avec cet homme spirituel et distingué.

C'est du reste, à cause de cette indépendance de caractère que, plus tard, après le rétablissement de l'Empire, il ne consentit jamais à faire la moindre démarche auprès de son camarade de collège, le commensal de ses parents, Jérôme Bonaparte, l'ancien roi de Wesphalie, l'oncle de

l'empereur Napoléon III, qui eût pu être utile à ses nombreux enfants.

Moins de cinq ans après son arrivée au Chautay, le 25 mars 1821, il fut nommé maire de la commune, il occupa ces fonctions jusqu'en 1843. A cette époque il quitta le département du Cher et vint habiter Beaumont-la-Ferrière, dans le département de la Nièvre ; il fut également nommé maire de cette commune, et en conserva les fonctions jusqu'en 1865.

Il fut conseiller général du Cher de 1827 à 1843, puis il quitta le Chautay pour se fixer dans la Nièvre.

De 1816 à 1830, les affaires industrielles au service desquelles Louis mettait une intelligence remarquable et un travail acharné, furent très prospères. Il avait, dans cette période de quatorze ans, édifié un commencement de fortune dans l'exploitation de la propriété et du fourneau du Chautay, dont il était le fermier, et qui appartenait à M. B. du Pin, son cousin, également parent de M. Ricqbour, des Barat et des Révenaz.

Il avait acheté à la Charité-sur-Loire l'hôtel Hyde de Neuville. Il devint l'ami du dernier descendant de cette famille qui habita la Charité, le baron Jean-Guillaume, ambassadeur, député de la Nièvre, et ministre de la marine dans le ministère Martignac. Lors du mouvement révolutionnaire de 1830, Hyde de Neuville fuyant Paris vint à la Charité ; c'est dans la maison de Louis-J.-M. qu'il se réfugia et y vint occuper, pendant quelques jours, sans en sortir, une chambre un peu cachée que lui offrit son hôte.

C'est dans cette luxueuse maison, admirablement aménagée, qu'il installa sa famille qui s'augmentait rapidement.

M. Ricqbour, qui était un grand brasseur d'affaires, l'associa à une spéculation énorme qu'il fit dans le département de la Nièvre. Il acheta en 1823 l'immense terre de

Sauvages, la Celle, Saint-Vincent, Bourgneuf, Montifaut, et autres lieux.

Cette terre était située près de Beaumont-la-Ferrière, sur le territoire de la commune de ce nom, sur celles de Murlin, la Celle-sur-Nièvre, Dompierre, Saint-Aubin, etc. Sa contenance était de plusieurs milliers d'hectares et comprenait deux hauts-fourneaux, l'un à Sauvages, l'autre à Bourgneuf ; deux moulins, un à Beaumont, l'autre au gué de la Chaise, un château à Sauvages, sept ou huit domaines, dont ceux de la Vigne, de Bourgneuf, de Montivert, des Roses, de la Forêt, de grandes prairies à Beaumont, Sauvages et Bourgneuf, enfin une superficie considérable de bois à la Celle, Montifaut, Murlin, Sauvages et Saint-Vincent, etc...

A dater de l'époque de cette acquisition, Louis exploita concurremment le fourneau du Chautay, celui de Sauvages et celui de Bourgneuf.

On jugera de l'activité et de la somme de travail que dut fournir Louis-J.-M. pour ses trois exploitations si on se rend compte des complications qu'entraînait l'industrie du maître de forges à cette époque.

L'industriel devait chercher et faire extraire lui-même le minerai qu'il voulait exploiter. On le trouvait par gisements plus ou moins importants sous la forme de petits grains, qu'on nommait « Castine ». On ne faisait ni puits ni galeries, mais des trous variant de 50 centimètres à 3 mètres de profondeur et d'environ 2 mètres de diamètre. On les multipliait à l'infini quand la castine était abondante. Cette castine était mise en tas et on procédait au lavage qui se faisait d'une manière fort simple et tout à fait primitive : pour cela, on remplissait d'eau, par le moyen le plus commode, un de ces trous d'où le minerai avait été extrait, on plantait autour de l'excavation trois troncs d'arbres réunis à leur extrémité supérieure au-

dessus de l'eau, on y attachait une chaîne à l'extrémité de laquelle était pendue une caisse en tôle perforée contenant la castine et baignant dans l'eau. Un homme, au moyen d'un long crochet, agitait la caisse dans l'eau et en retirait la castine débarrassée de la terre.

Les forêts du Nivernais sont, encore aujourd'hui, parsemées de ces « trous de castine » ; combien de chasseurs les ont maudits soit pour y être tombés eux-mêmes, et y être restés dans des situations fort critiques, soit pour y avoir laissé leurs chiens, dont étaient ainsi débarrassés lièvres, chevreuils ou sangliers !

Il n'existait aucun chemin entre ces castinières et les fourneaux, et il était nécessaire d'entretenir un nombre considérable de chevaux de bâts qui transportaient à dos, dans des paniers, ces minerais ainsi grossièrement nettoyés.

La houille n'était pas utilisée et les hauts fourneaux étaient chauffés au bois et au charbon de bois dont le transport était particulièrement difficile, et dont il fallait une quantité considérable pour fondre le minerai et le convertir en « Gueuses » (1).

Les affaires de Louis-J.-M. Forqueray étaient prospères quand un événement imprévu le mit à deux doigts de sa ruine.

M. Ricqbour venait de monter en société ses mines, fonderies et forges de Baïgorry (Basses-Pyrénées) quand la révolution de 1830 éclata. La crise industrielle qui suivit entraîna l'échec de cette affaire et causa la ruine complète de M. Ricqbour. Malheureusement Louis-J.-M. Forqueray n'avait pas cru pouvoir refuser de donner sa signature en garantie sur la demande de M. Ricqbour ; ce dernier n'étant plus solvable, Louis-J.-M. Forqueray dut faire face

---

(1) C'est ainsi qu'on nommait les saumons de fonte qui étaient, au sortir du fourneau, coulés dans des moules en sable.

à des échéances considérables et se trouva dans une situation très critique.

Il ne se laissa pas abattre par les événements et fit face à l'orage.

Il finit la liquidation de la terre de Sauvages dont il avait déjà revendu une grande partie des bois. Il continua son industrie de maître de forges, et réussit à relever ses affaires au point que, dix ans plus tard, en 1841, il acheta autour de Beaumont les domaines importants de Bourgneuf, Montivert, la Foret, les Roses, le Moulin du Gué de la Chaise, celui de Beaumont, les vignes de la Celle, les prairies de Beaumont, et qu'en 1843, il fit construire pour sa nombreuse famille une grande maison à Beaumont, pour remplacer le château de Sauvages qu'il habitait, et qu'il vendit au comte d'Anchald.

Vers cette époque se place, dans la succession des événements de l'existence de Louis-J.-M., une singulière aventure.

Au cours de l'année 1844, Louis-J.-M. Forqueray reçut d'un notaire de la petite ville de Couches-les-Mines, en Saône-et-Loire, avis que son fils aîné, ou à son défaut, sa fille cadette, était légataire universel de Alexandrine Flotte, veuve Garnier, décédée à Couches.

Mme Garnier était une petite nièce de M. Ricqbour, et une petite cousine de la femme de Louis-J.-M. Il était néanmoins singulier que Mme Garnier eût eu l'idée de tester en faveur des enfants d'une parente éloignée, avec laquelle elle n'avait aucun rapport.

Tout semblait étrange dans cette aventure, même les termes ambigus de ce singulier testament par lesquels étaient désignés les héritiers : le fils aîné, ou à son défaut, la fille cadette de Louis-J.-M. Forqueray.

Or, à cette époque, 1844, M. et Me Forqueray avaient huit enfants, l'aîné Amédée, né en 1821, et la fille cadette

Marie, née en 1840 ; pourquoi avoir choisi parmi ces nombreux enfants le fils aîné ou la fille cadette, alors que Mme Garnier non seulement ne connaissait pas cette dernière, mais ignorait même son existence ?

Louis-J.-M. se rendit de Beaumont-la-Ferrière à Couches-les-Mines, et il apprit que le 23 janvier 1834 était décédé, dans cette ville, M. Hérelle qui y vivait depuis trois ou quatre ans avec une parente Mme Garnier.

Or, ce M. Hérelle n'était autre que M. Ricqbour.

Quittant Baïgorry après la perte de sa fortune, M. Ricqbour allait, emportant les épaves de cette fortune, se réfugier on ne sait où. Une roue de la voiture qui le transportait se brisa en traversant la ville de Couches. Ce fut pour ce pauvre homme désemparé, déterminé à vivre désormais inconnu n'importe où, comme un avertissement providentiel de s'arrêter là.

Il s'y fixa sous le nom de sa mère, ce fut le seul qu'on lui connut dans le pays jusqu'à sa mort.

Il avait fait venir auprès de lui une petite nièce, veuve de M. Garnier. Il acheta sous le nom de cette parente une maison qu'il habita à Couches, et quelques propriétés dans les environs.

Il n'avait pas oublié la nièce qu'il avait élevée et mariée ; mais, convaincu qu'il avait entraîné Louis-J.-M. dans sa ruine à la suite de sa déconfiture en 1830, et voulant néanmoins que la petite fortune qu'il laisserait revînt aux enfants de Forqueray (il se rappelait les deux aînés, un fils Amédée, né en 1821, et une fille, Léonie, la cadette de ce fils, née en 1823), il recommanda à Mme Garnier de tester en faveur du fils aîné, et, à son défaut, ne sachant pas si celui-ci vivait encore, de la fille cadette.

De là les termes ambigus de ce testament.

Mme Garnier jouit pendant dix ans de cette fortune qui, à son décès, échut à Amédée Forqueray.

Cette fortune, en outre des valeurs immobilières, comprenait des sommes assez importantes en numéraire, cachées dans tous les coins de la maison, et une très grande quantité d'argenterie. Louis-J.-M. rapporta cette argenterie à Beaumont dans les coffres d'une immense calèche qu'il avait achetée au prince d'Hénin, et qui lui servait à conduire sa nombreuse famille dans ses déplacements.

CHAPITRE XXIII

La vente à M. d'Anchald d'une partie du domaine de Sauvages avait entraîné l'extinction de ce fourneau, le bail de celui du Chautay toucha à sa fin quelques années plus tard. Louis-J.-M. augmenta l'importance et la production du fourneau de Bourgneuf, et continua son industrie de maître de forges, en même temps qu'il s'occupait de l'aménagement et de la mise en valeur des propriétés importantes qu'il avait achetées.

La fabrication du fer subit un changement radical, il se forma une sorte de monopole de cette industrie qu'exercèrent seuls les grands établissements comme Le Creusot, Commentry, Fourchambault, Gueugnon, etc., pour ne citer que ceux de la région du centre. Toutes les petites forges particulières cessèrent peu à peu leur fabrication, et Louis-J.-M., comme tous les autres maîtres de forges de la contrée, éteignit ses fourneaux. Il continua l'exploitation des bois de Sauvages jusqu'à l'âge de soixante-dix ans, témoignant ainsi dans sa vieillesse d'une ardeur au travail que les années n'avaient pas diminuée.

Il cessa pour ainsi dire de travailler, quand il cessa d'y voir. Il devint aveugle.

Cette infirmité lui rendant tout déplacement difficile, il vendit ses maisons de la Charité, et se fixa définitivement à Beaumont.

Il supporta avec un stoïcisme étonnant cette infirmité qui, en le condamnant à l'inaction, était ce qui pouvait

lui advenir de plus pénible à lui dont la vie entière avait été toute de travail incessant et d'une extraordinaire activité. Jamais un mot de plainte, jamais la moindre récrimination contre cette horrible infirmité ne sortit de ses lèvres pendant les dix années de sa vie qu'il en fut atteint.

Il avait choisi comme résidence Beaumont parce qu'il croyait sa présence utile au milieu de ses propriétés ; ce choix ne fut pas heureux. Il eût mieux fait de se fixer à la Charité, où il avait de nombreux amis, et où il eût trouvé les éléments d'une société qui lui eût procuré des distractions ; à Beaumont, au contraire, il vécut dans l'isolement pendant les dernières années de sa vie, ses voisins de campagne, qui étaient ses contemporains, disparurent, ses enfants quittèrent les uns après les autres la maison paternelle pour suivre leur carrière ; il resta seul dans cette immense maison qu'il avait édifiée pour sa famille, et que la présence de ses nombreux enfants avait tant animée pendant de si longues années.

Il eut la douleur de voir mourir, à l'âge de quarante-deux ans, l'un de ses fils dont il était fier, pour lequel l'avenir s'était annoncé bien brillant au début de sa carrière. Gustave, né en 1831, était sorti de l'Ecole Polytechnique dans les premiers, son goût pour la carrière militaire lui fit choisir l'artillerie. Il prit part à la guerre de Crimée, il fut promu capitaine à la bataille d'Inkermann ; à la prise de Sébastopol, où il fut blessé, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur, il avait vingt-quatre ans. Mais les fatigues de cette longue campagne, qu'il fit du commencement à la fin, sa blessure, le choléra dont il fut atteint, altérèrent sa santé. Il put néanmoins participer à la campagne d'Italie ; mais il ne se rétablit jamais, il ne put pas prendre part à la guerre de 1870, et mourut à Perpignan en 1872.

Louis-J.-M. fut encore éprouvé cruellement peu de temps après par la perte de Rose-Aglaé, cette fidèle et dévouée compagne de son existence si mouvementée. Elle mourut à Beaumont, au mois d'avril 1874, à l'âge de soixante-douze ans.

Il lui survécut peu de temps et s'éteignit le 16 juin 1875 âgé de quatre-vingt-dix ans.

Ils avaient eu de nombreux enfants; à cette époque sept d'entre eux étaient encore vivants.

1° Amédée, célibataire.

2° Léonie, qui épousa Edouard du Hamel d'Hébertot, dont elle eut deux filles : Thomassine et Lucie.

3° Henri-Alexandre, qui épousa Marguerite-Félicie Rizot de Saint-Ouen.

L'existence d'Henri, qui rappelle un peu celle de son père, mérite que nous nous y arrêtions un instant.

Henri avait eu comme parrain M. de Coincy, allié de son oncle Jean-Baptiste, notaire à Paris (nous avons parlé, au sujet de Jean-Baptiste, de la famille de Coincy).

Ce M. de Coincy avait, à une époque que nous ne pouvons préciser, mais qui doit être antérieure à 1830, fondé la Société des Houillères de la Haute-Loire, et, par une coïncidence bien singulière, son filleul devint, quarante ans plus tard, en 1869, directeur de ces mines.

Nous disons une coïncidence singulière, parce que rien ne destinait Henri aux fonctions de directeur de mines de houille. Il avait fait son droit, et quand il fut licencié, il se destina au notariat, mais, comme son père qui, d'officier devint maître de forges, sans rien connaître à la métallurgie, de même Henri qui, de sa vie n'avait vu ni une galerie ni un puits de mines, devint l'ingénieur le plus habile, et le directeur le plus remarquable.

En 1869, les affaires de la Société des Houillères de la Haute-Loire étaient, depuis de nombreuses années déjà,

dans la situation la plus critique ; les actions, devenues sans valeur, avaient été rachetées en grande partie par les financiers qui composaient le Conseil d'administration, à l'exception de celles restées entre les mains des héritiers de M. de Coincy, les Thomasson et les Forqueray.

Dès qu'Henri fut appelé à diriger l'exploitation, l'état des affaires changea. Doué d'une intelligence aussi remarquable que celle de son père, ayant le sentiment des affaires, travailleur infatigable, il réussit dès le début de sa gestion à modifier l'état des choses, il changea le personnel, prescrivit des mesures d'économie dont il surveilla l'application et supprima le gaspillage.

Dès la seconde année de sa direction, il réalisa quelques bénéfices qui allèrent en augmentant d'année en année. Il agrandit la concession, fit foncer de nouveaux puits, renouvela l'outillage qu'il appropria aux exigences nécessitées par le progrès, et, après quelques années, il parvint à distribuer aux actionnaires un bénéfice annuel de près d'un million de francs.

Tout en faisant les affaires de la Société, il avait su s'attirer l'attachement des habitants de la région, et celui, plus difficile à conquérir, de la population minière. Il avait relevé les salaires, organisé une caisse de secours, donné gratuitement les soins médicaux et les remèdes, établi le système des acomptes aux ouvriers, puis, bon et généreux à l'excès, ne sachant pas refuser, il avait étendu ses largesses et ses bienfaits à toute la population environnante.

Aussi, sa mort, survenue subitement le 14 juillet 1888, causa-t-elle dans la région un deuil général. Plus de quatre mille personnes, mineurs et habitants du pays, escortèrent son convoi au petit cimetière de Sainte-Florine (Haute-Loire).

Depuis plus de vingt ans qu'il est mort, son souvenir ne

s'est pas effacé dans la région, et tous ceux qui l'ont connu bénissent sa mémoire.

Nous reprenons l'énumération des enfants de Louis-J. M. au point où nous l'a fait laisser la digression sur Henri.

4° Valentine, mariée à J. Perrin, laissa un fils René.

5° Marie, mariée à Edouard Ruizand, commissaire de la Marine, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1907. Elle a deux enfants : — Lucien, marié à Emma Desfontaines, dont un fils, Paul; — Marie-Antoinette, mariée à Michel Farkas, ingénieur, dont une fille, Micheline.

6° Paul, marié à Lucie du Hamel, laissa un fils Gustave, officier d'administration d'artillerie coloniale. Ce dernier, marié à Suzanne Doris, a deux enfants : Jean et Odette.

7° Louis-Gustave, épousa Marguerite-Céline Dagouneau d'Ougny — dont il eut Etienne, décédé célibataire, le 18 février 1891, et Ludovic né le 13 octobre 1866, actuellement lieutenant-colonel de cavalerie, marié à Psalmette-Agnès-Yvonne du Miral de Tony, dont Suzie, née le 18 novembre 1893.

Evreux. — A Chauvicourt, imprimeur

Généalogie de la Famille Forqueray, de 1548 à 1910

